

ACCORDS DE POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DES REGIONS NEUCHÂTEL LITTORAL, MONTAGNES NEUCHATELOISES, VAL- DE-RUZ ET VAL-DE-TRAVERS

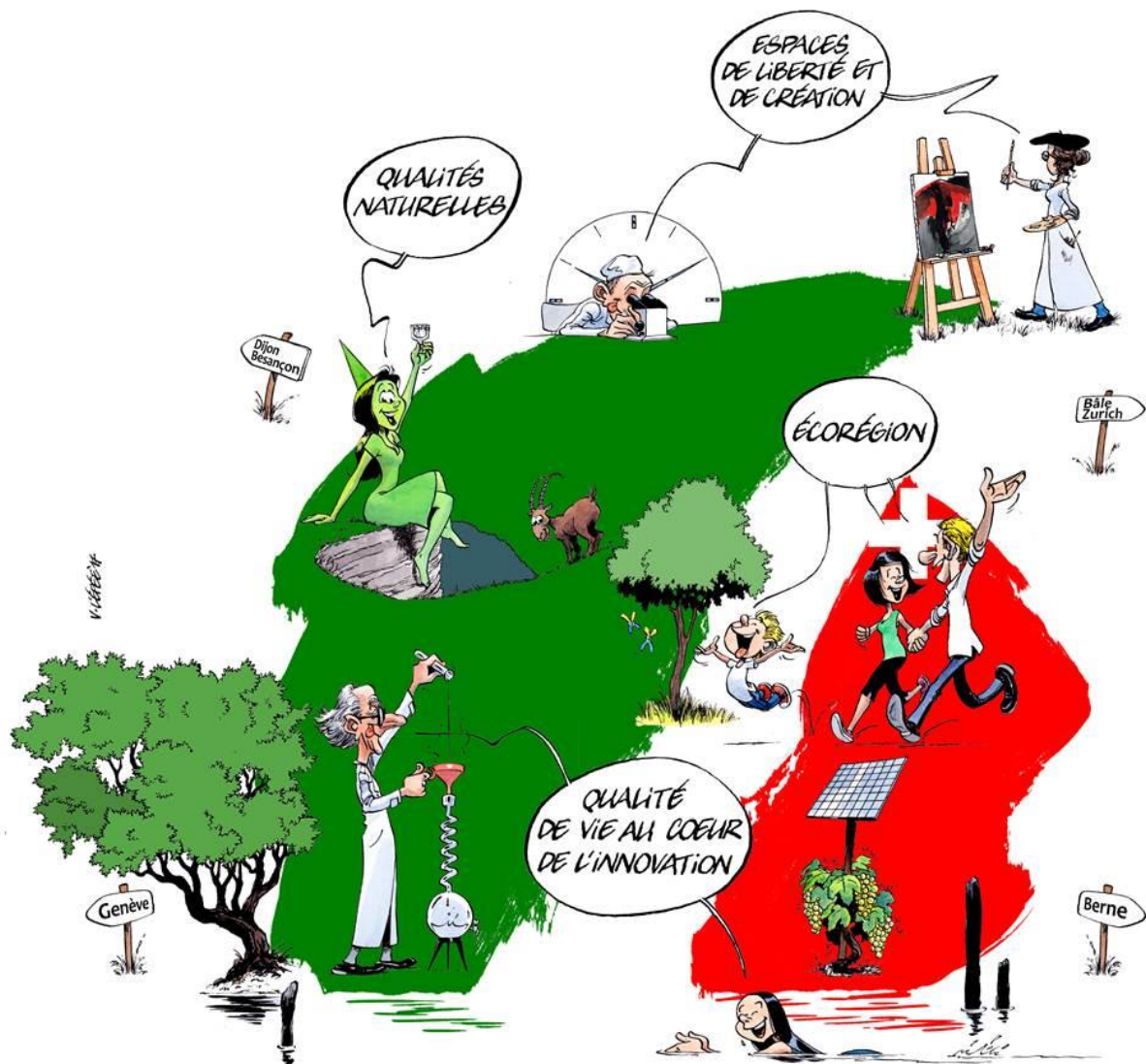


TABLE DES MATIÈRES

ACCORD DE POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DE LA RÉGION NEUCHÂTEL LITTORAL.....	3
I. PRÉAMBULE	4
II. CONTENU DE L'ACCORD	6
III. MISE EN ŒUVRE	11
IV. ETATS INTERMÉDIAIRES ET BILAN.....	12
V. DISPOSITIONS FINALES	12
VI. ANNEXES.....	13
CARTOUCHE DE SIGNATURES	14
ACCORD DE POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DES MONTAGNES NEUCHÂTELOISES.....	21
I. PRÉAMBULE	22
CONTENU DE L'ACCORD.....	24
II. MISE EN ŒUVRE	31
III. ETATS INTERMÉDIAIRES ET BILAN.....	32
IV. DISPOSITIONS FINALES	32
V. ANNEXES.....	33
CARTOUCHE DE SIGNATURES	34
ACCORD DE POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DE LA COMMUNE DE VAL-DE-RUZ	37
I. PRÉAMBULE	38
II. CONTENU DE L'ACCORD	40
III. MISE EN ŒUVRE	44
IV. ETATS INTERMÉDIAIRES ET BILAN.....	45
V. DISPOSITIONS FINALES	45
VI. ANNEXES.....	46
CARTOUCHE DE SIGNATURES	47
ACCORD DE POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DE LA RÉGION VAL-DE-TRAVERS	49
I. PRÉAMBULE	50
II. CONTENU DE L'ACCORD	52
III. MISE EN ŒUVRE	56
IV. ETATS INTERMÉDIAIRES ET BILAN.....	57
V. DISPOSITIONS FINALES	57
VI. ANNEXES.....	58
CARTOUCHE DE SIGNATURES	59
TABLEAU DE SYNTHÈSE DES POSITIONNEMENTS	61



Accord de positionnement stratégique de la région Neuchâtel Littoral

entre

les Communes de Bevaix, de Boudry, de Corcelles-Cormondrèche, de Cornaux, de Cortailod, de Cressier, d'Enges, de Fresens, de Gorgier, d'Hauterive, du Landeron, de La Tène, de Lignièrès, de Milvignes, de Montalchez, de Neuchâtel, de Peseux, de Saint-Aubin-Sauges, de Saint-Blaise et de Vaumarcus,

les Associations Région Entre-Deux-Lacs, Communauté urbaine du Littoral neuchâtelois (COMUL) et Région La Béroche,

l'Association RUN, et

l'Etat de Neuchâtel



23 août 2017

Accords de positionnement stratégique

Les Communes de Bevaix*¹, de Boudry, de Corcelles-Cormondèche, de Cornaux, de Cortaillod, de Cressier, d'Enges, de Fresens*, de Gorgier*, d'Hauterive, du Landeron, de La Tène, de Lignières, de Milvignes, de Montalchez*, de Neuchâtel, de Peseux, de Saint-Aubin-Sauges*, de Saint-Blaise et de Vaumarcus*, les autorités de la Région Entre-Deux-Lacs, de la Communauté urbaine du Littoral neuchâtelois (ci-après COMUL), de la Région La Béroche, l'Association RUN ainsi que la République et canton de Neuchâtel conviennent ce qui suit:

I. Préambule

Dans la Suisse du 21^{ème} siècle, les espaces urbains jouent un rôle moteur pour le rayonnement des territoires. Ainsi, l'agglomération neuchâteloise tient un rôle central dans le développement de l'ensemble du canton de Neuchâtel. Elle est composée de deux pôles urbains, à savoir l'Agglomération urbaine du Doubs (AUD) et la Communauté urbaine du Littoral neuchâtelois (COMUL).

Partant du constat de la présence dans le canton de Neuchâtel,

- d'une agglomération unique, basée sur deux centres urbains,
- de quatre régions remplissant des rôles et possédant des atouts propres et complémentaires,

la logique "un canton, un espace" a été formulée. Découlant de ce concept, une stratégie de développement territorial a été conceptualisée depuis une dizaine d'années et continue d'être valable dans le contexte actuel. Elle repose sur deux piliers:

- unir les espaces urbains du canton au sein d'une agglomération unique et reconnaître le rôle moteur des villes en faveur du développement cantonal
- créer une alliance des villes et des régions pour impliquer l'ensemble du territoire, tant dans l'effort de développement que dans ses retombées positives, dans un esprit de partenariat

La présente démarche propose une vue d'ensemble des contributions des différentes régions géographiques du canton, dans une double logique d'appropriation et de renforcement des complémentarités. Ainsi, les quatre entités territoriales en présence participent, au même titre que l'agglomération, au développement et au rayonnement du canton.

De ce fait, en 2016, le Conseil d'Etat neuchâtelois propose aux régions de L'Entre-Deux-Lacs et La Béroche ainsi qu'à la COMUL une démarche s'inscrivant dans la continuité des contrats de région et d'agglomération signés entre 2007 et 2008 visant à actualiser l'engagement des autorités par la définition d'un positionnement stratégique et d'objectifs de développement partagés pour la région Neuchâtel Littoral. La démarche d'élaboration de l'accord pour le développement de la région Neuchâtel Littoral est parallèle à l'élaboration de documents similaires pour les autres régions du canton, à savoir les Montagnes neuchâteloises, le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers.

Le positionnement définit les atouts communément reconnus de la région dans une optique de marketing territorial et les objectifs de développement servent à orienter conjointement les

¹ Les Communes marquées d'un astérisque (*), soit Bevaix, Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus fusionneront le 1^{er} janvier 2018 et formeront, à partir de cette date, la Commune de La Grande Béroche.

Accords de positionnement stratégique

politiques cantonales, régionales et communales pour le développement de la région sur la base de son positionnement en tenant compte de ses problématiques spécifiques.

L'élaboration de l'accord de positionnement stratégique de la région Neuchâtel Littoral a suivi trois cycles de travail entre les autorités communales, celles régionales, le Conseil d'Etat et l'Association RUN de septembre 2016 à août 2017.

Le présent accord de positionnement stratégique a pour but de:

- définir un positionnement stratégique et spécifique, concerté et partagé de la région que les autorités communales, régionales et cantonales s'engagent à défendre et à valoriser lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques publiques.
- définir des objectifs de développement pour la région que les autorités communales, régionales et cantonales s'engagent à concrétiser au travers d'actions.

II. Contenu de l'accord

1. Positionnement

Innovation en écosystème ouvert (recherche - développement – formation)

Pour concrétiser une idée en produit, la région Neuchâtel Littoral comprend tous les éléments indispensables, à savoir un pôle de formation très complet, des instituts de recherche ainsi que des entreprises de pointe qui s'inscrivent dans le tissu de l'Arc jurassien. Le réseau de formation se caractérise par sa forte concentration et la taille humaine de ses instituts qui s'inscrivent pour certains dans le bassin de l'Arc jurassien, et pour d'autres aux échelles nationales voire internationales. Le domaine de la recherche repose sur des compétences-clés, notamment dans le domaine d'expertise de l'infiniment précis et des méthodes de fabrication avancées. Elles sont valorisées dans la formation et au sein d'entreprises à la renommée internationale qui viennent compléter l'écosystème permettant à l'innovation de naître, vivre et se développer dans la région Neuchâtel Littoral.

Qualité de vie, entre lac, vignoble et forêt

La qualité de vie au sein de la région Neuchâtel Littoral est exceptionnelle. Sur la toile de fond que constituent lac, vignoble, forêt et patrimoine historique, l'environnement bâti s'est développé harmonieusement tout comme le réseau de mobilité (transports publics, mobilités douces, transport individuel motorisé), sans les nuisances du trafic de transit qui circule presque intégralement en tunnel, préservant paysage et santé. La région est notamment caractérisée par la proximité des services, des infrastructures modernes et des richesses naturelles indéniables. Une vie locale dynamique caractérisée par une large offre en commerces, des événements et institutions culturelles d'envergure et une riche vie associative, vient compléter ce cadre de vie idyllique en alliant tradition et modernité.

Neuchâtel Littoral, une smart région

Au croisement entre un pôle d'innovation basé sur les nouvelles technologies et l'interconnectivité et une région caractérisée par sa douceur de vivre, Neuchâtel Littoral veut devenir une « smart région », c'est-à-dire une région qui met le développement technologique au service du bien-vivre, du développement durable et, plus globalement, de l'humain. Ce concept implique également d'intégrer l'intelligence connectée à l'action publique et de mener une transition digitale.

2. Marques (vecteurs de rayonnement)

Par ordre alphabétique:

- Automates Jaquet-Droz (1^{er} robot programmable construit au monde)
- Auvernier Jazz Festival
- Brocante du Landeron
- Buskers Festival
- Case à chocs
- Centre Dürrenmatt
- Centre de formation et de pilotage du TCS
- Haute Ecole HE-Arc
- Institut de langue et civilisation françaises (UniNE) et Ecole de Français Langue Étrangère (Lycée Jean-Piaget)
- Institut suisse de police (ISP)
- Laténium
- Musée d'Ethnographie
- Musée d'Histoire naturelle
- NIFFF

Accords de positionnement stratégique

- Centre International d'Etude du Sport (CIES)
- Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM)
- La Collégiale
- Creux du Van
- Ecole polytechnique fédérale (EPFL)
- Ecole supérieure de droguerie (ESD)
- Festi'neuch
- Festisub
- Fête des Vendanges
- Fête du Vin Nouveau de Cressier
- Gorges de l'Areuse
- Neuchâtel (centre-ville de)
- Neuchâtel Xamax FCS et autres clubs à fort rayonnement
- Non filtré
- Microcity, pôle d'innovation Neuchâtel
- Œil-de-Perdrix / Perdrix blanche
- Office fédéral de la statistique (OFS)
- Parc sauvage de la Vieille-Thielle
- Pôle suisse de technologie solaire
- School of Hotel Management (IHTTI)
- Sites palafittes (UNESCO)
- Switzerland Innovation Park
- Université de Neuchâtel
- Viti-Tour

3. Slogan

La définition d'un slogan doit être l'aboutissement de la démarche globale actuellement en cours. Ainsi, elle doit être adaptée à un public-cible à définir et demande des compétences spécifiques en matière de marketing-communication. De ce fait, il est proposé de ne pas approfondir ce sujet à ce stade du processus et de retenir provisoirement :

Neuchâtel Littoral, qualité de vie au cœur de l'innovation

4. Rôle de la région dans les thématiques cantonales spécifiques

Attractivité résidentielle

- Neuchâtel Littoral joue un rôle-clé en matière d'attractivité résidentielle, notamment vis-à-vis des cadres des entreprises et instituts prestigieux implantés sur son sol.
- En mettant en avant la qualité de vie issue de la trilogie lac-vignoble-forêt, d'un urbanisme de qualité, de l'offre de mobilité, la qualité du paysage et le dynamisme, notamment culturel, la région Neuchâtel Littoral joue un rôle de moteur dans le développement démographique cantonal.

Circulation des richesses

- La présence de la capitale cantonale et d'une forte densité urbaine sur le périmètre de la COMUL engendre un dynamisme certain. De manière complémentaire, des localités telles que Le Landeron et Gorgier/Saint-Aubin sont des points d'accroche permettant à de petites structures commerciales de se développer avec une clientèle régionale, mais provenant également des communes vaudoises voisines ou encore de La Neuveville et du Plateau de Diesse.
- Dans le cadre de la transition digitale de nos modes d'activités, les technologies existantes visent à optimiser la circulation des richesses.

Développement des compétences (formation)

- Un pôle de formation très complet et des instituts de recherche renommés participent à l'écosystème d'innovation propre à la région Neuchâtel Littoral. La densité et qualité de ces instituts de formation confèrent également au centre urbain un caractère étudiantin particulier.
- La proximité de communes germanophones offre un potentiel de développement de l'apprentissage de l'allemand (échanges linguistiques, classes bilingues).

Dynamique culturelle et tourisme

- Neuchâtel Littoral, cœur du Pays des Trois-Lacs, possède des institutions culturelles de renommée (musées, salles de spectacles / théâtres) d'une densité et qualité remarquables pour le bassin de population. De plus, il accueille de nombreux événements d'envergure (Fête des vendanges, NIFFF, Festi'neuch, etc.).
- La région Neuchâtel Littoral peut miser sur ses trois constituants paysagers d'un point de vue touristique: lac, vignoble et forêt:
 - les rives du lac sont préservées et accessibles au public comme nulle part ailleurs. Outre la navigation, le lac permet d'exercer une multitude d'activités sportives et de détente (baignade, voile, ski nautique, plongée et événements tels que le Watt Air Jump et de nombreuses régates) et se décline aussi sous les thèmes des Palafittes ainsi que de la période laténienne du 2^e âge de fer – l'âge d'or des Celtes - (hôtel, Laténium).
 - le vignoble déroule son ruban le long de la région des Trois-Lacs, au rythme des saisons, et met en valeur tout un patrimoine bâti (châteaux, bourgs historiques, caves).
 - la forêt et son riche réseau de sentiers incite à la balade et à la pratique de nombreux autres loisirs (VTT, accrobranche, sentiers thématiques, activités du Parc régional Chasseral) allant jusqu'aux sports de vol libre sur les crêtes.

Cette trilogie lac-vignoble-forêt sert d'écrin à la gastronomie et à l'œnologie de Neuchâtel Littoral.

Industrie

- Avec plusieurs pôles d'activités économiques, Neuchâtel Littoral joue un rôle de moteur économique sur le plan cantonal.
- Ses pôles s'inscrivent dans un écosystème d'innovation alliant instituts de formation, de recherche et une dynamique permettant de développer des produits innovants dans le domaine de l'infiniment précis.

Relations extérieures

- Dans un rôle de territoire pivot entre les cantons de Neuchâtel et de Berne, L'Entre-Deux-Lacs développe des collaborations avec ses proches voisins; au même titre, la Région La Béroche renforce également ses collaborations sur les territoires de proximité avec des communes et régions vaudoises situées à la frontière régionale.
- Pour sa part, le centre urbain rayonne au-delà des frontières cantonales à travers sa présence dans des organisations dans lesquelles il fait entendre et défend ses intérêts et ceux du canton.
- Liste des collaborations (institutionnalisées ou à institutionnaliser)
 - Alliance des Neuchâtel du Monde
 - Coordination des Villes de Suisse romande
 - Parc régional Chasseral
 - Région Capitale Suisse
 - Réseau des Villes de l'Arc Jurassien (RVAJ)
 - Réseau urbain neuchâtelois (RUN)

Accords de positionnement stratégique

- Union des villes suisses
- World Heritage Experience Switzerland (WHES)
- Contacts et réseaux entre la Région La Béroche et les communes vaudoises voisines
- Contacts et réseaux entre la Région Entre-Deux-Lacs et La Neuveville et le Plateau de Diesse

5. La région Neuchâtel Littoral racontée...

Neuchâtel Littoral est un pôle urbain jouissant d'une qualité de vie remarquable. Il est caractérisé par un urbanisme et une mobilité de haute qualité, la proximité de tous les équipements et infrastructures nécessaires et une offre riche en matière de culture, sports, loisirs et commerces. La région s'étend entre lac et montagnes et offre un paysage remarquable, enrichi de vignobles et d'espaces verts, ouvert sur le plateau suisse et les Alpes. Organisée autour de la ville et agglomération de Neuchâtel, cette région d'environ 95'000 habitants et 55'000 emplois, compte également plusieurs groupes de communes périurbaines dont les vieux bourgs et châteaux constituent de véritables joyaux du patrimoine historique et viticole. Où que l'on se situe, en quelques minutes seulement on peut se rendre au bord du lac, en forêt, en montagne ou dans d'autres espaces naturels privilégiés tels que les gorges de l'Areuse, passer un moment agréable au cinéma, au théâtre ou faire du shopping.

C'est à Neuchâtel, au cœur de ce cadre naturel et bâti exceptionnel, que naissent et prennent forme les innovations qui font le monde de demain après avoir déjà marqué l'histoire. La région Neuchâtel Littoral comprend une université et des hautes écoles de renom ainsi que de multiples instituts de formation, centres de R&D et entreprises de notoriété mondiale. Ensemble, ils forment un véritable écosystème d'innovation. Etudiants, chercheurs et entrepreneurs, y concrétisent leurs projets et leurs rêves, notamment dans le domaine d'expertise de l'infiniment précis. Le Swiss Innovation Park, établi dans le centre de recherche Microcity, à l'instar de l'Ecole polytechnique fédérale (EPFL) et du Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM), ainsi qu'un tissu dense d'entreprises de hautes technologies, assurent à Neuchâtel Littoral et au Canton de Neuchâtel dans son ensemble un rayonnement international en matière de capacités d'innovation et d'implémentation, de l'idée au produit. Des grands groupes autant que de multiples PME et start-up l'ont précisément choisie pour ses atouts : une expérience de longue date de l'infiniment précis, la recherche de la compétitivité, une main-d'œuvre de qualité et une formation duale qui a fait ses preuves. Grâce à cet environnement propice, le nom de Neuchâtel s'exporte dans le monde entier.

En développement économique constant, Neuchâtel Littoral se donne l'ambition de devenir une « smart région » phare en suisse, à savoir une région qui optimise et développe l'utilisation des énergies renouvelables tout en mobilisant les innovations technologiques et l'inter-connectivité. Elle cherche ainsi à favoriser l'utilisation du savoir, la circulation des richesses, les collaborations intercommunales et l'optimisation de l'action publique au service du bien-vivre.

Cadre de vie, de recherche et d'activités économiques idéal, la région Neuchâtel Littoral est desservie par la ligne ferroviaire du pied du Jura et l'autoroute A5. L'agglomération se trouve ainsi à proximité directe (1h-1h30 max.) par train et route des agglomérations zurichoise, bâloise et lémanique (aéroports internationaux) ainsi que de la Genève internationale et de Berne, capitale fédérale. Pôle des micro- et nanotechnologies, Neuchâtel Littoral est une région de tradition résolument tournée vers la modernité. C'est ainsi le lieu privilégié où implanter ses activités, résider et vivre en Suisse.

6. Objectifs de développement

1. Renforcer la qualité de vie et l'attractivité résidentielle & touristique:

- En développant un urbanisme et des logements de qualité ainsi qu'une offre de transports publics et de mobilité douce performante sur l'ensemble du Littoral
- En valorisant les atouts paysagers, en particulier le lac et ses rives, le vignoble et la forêt
- En promouvant l'offre en termes de culture, sports et loisirs ainsi que de services et commerces.
- En intégrant toute la population dans une perspective interculturelle et intergénérationnelle, grâce à une culture d'ouverture
- En tenant compte de la proximité avec la population germanophone limitrophe
- En soutenant la disponibilité de solutions de scolarisation adaptées pour les expatriés installés dans la région

2. Soutenir l'écosystème d'innovation:

- En favorisant la recherche et le développement dans les écoles (Université, Hautes écoles, instituts, etc.) et les entreprises, ainsi que les transferts technologiques entre tous ces acteurs
- En valorisant l'offre de formation disponible au sein des écoles et entreprises de la région
- En promouvant l'innovation par ses potentiels d'application locaux en lien par exemple avec le patrimoine bâti (architecture solaire)

3. Développer les capacités d'accueil des entreprises et activités économiques, notamment dans les pôles de développement:

- En soutenant et en connectant les pôles de développement économique (Boudry, La Tène et Cornaux / Cressier)
- En soutenant le développement d'hôtels d'entreprises et d'infrastructures d'accueil ou de congrès dans une perspective d'impulsion

4. Développer le concept multidisciplinaire de « smart région »:

- En exploitant les nouvelles technologies de l'information et de la communication
- En contribuant à des stratégies énergétique, de développement durable et de mobilité ambitieuses
- En intégrant l'intelligence connectée à l'action publique

5. Construire la région Neuchâtel Littoral:

- En favorisant une coordination optimale des actions menées par les différentes composantes de la région Neuchâtel Littoral afin d'engendrer de nouvelles synergies
- En développant une communication commune aux différentes composantes de la région

III. Mise en œuvre

1. Engagements des parties

Les parties s'engagent à défendre, communiquer et valoriser le positionnement arrêté et concrétiser les objectifs définis dans un esprit de partenariat.

A cet effet, elles s'organisent de manière à :

- a) soutenir politiquement la mise en œuvre de l'accord, en associant les autorités législatives et les acteurs concernés, en prenant toute décision nécessaire pour y parvenir, dans le cadre de réalisations concrètes ainsi que dans l'élaboration des politiques publiques.
- b) tenir compte des éléments définis dans l'accord lors de l'allocation de ressources, dont celles financières, et de l'octroi de subventions.
- c) maintenir des échanges réguliers entre elles, notamment dans le cadre du processus de concertation et d'évaluation.

Les autorités régionales s'engagent, en sus, à élaborer une liste d'actions concertée avec les autres parties.

L'Etat s'engage à en prendre connaissance et à faire des propositions concrètes sur sa propre contribution dans les actions définies. L'Association RUN, par son Comité directeur, assure une cohérence interrégionale dans la mise en œuvre des différents accords régionaux².

En cas de difficulté, elles informent sans tarder les autres parties et leur proposent les solutions envisageables pour y remédier.

2. Structure de projet

Un groupe de pilotage composé d'au minimum un représentant de chaque partie de l'accord assure le suivi de la mise en œuvre. Il se réunit au minimum une fois par année.

Les Régions La Béroche et de L'Entre-Deux-Lacs et la COMUL coordonnent le processus et assurent le suivi de la mise en œuvre de l'accord, notamment par l'élaboration de la liste d'actions.

Elles s'appuient pour ce faire, notamment, sur l'Association RUN, par son centre de compétences, chargée d'accompagner et animer la mise en œuvre de l'accord, d'en assurer le suivi des objectifs et de réaliser le bilan final mentionné au chapitre 4.

Les signataires collaborent dans un esprit de partenariat à la réalisation des objectifs et participent activement à l'élaboration des états intermédiaires et du bilan final.

² Accords de positionnement stratégique des régions Montagnes neuchâteloises, Val-de-Ruz, Val-de-Travers

3. Gouvernance

Les trois régions signataires s'engagent à mettre en place un comité de pilotage permettant de coordonner les projets qui s'inscriront dans le cadre de cet accord.

4. Financement

Les cotisations versées à l'Association Réseau urbain neuchâtelois par les associations régionales financent, entre autres, l'accompagnement, la coordination, le suivi et l'animation de la mise en œuvre, dans les limites des ressources mises à disposition.

Les actions permettant d'atteindre les objectifs de développement sont financées au cas par cas et selon les compétences des différentes parties.

Les travaux consacrés à l'établissement d'états intermédiaires et du bilan final mentionnés au chapitre 4 sont financés par l'Etat de Neuchâtel.

5. Respect des compétences

Les règles matérielles de compétence sont réservées.

IV. Etats intermédiaires et bilan

1. But

Un état intermédiaire annuel permet le suivi des objectifs et l'avancée des mesures et actions développées par les parties prenantes en collaboration avec d'autres acteurs (économiques et touristiques, publics et privés). Il constitue un outil au service des relations Etat-régions. Il est établi et mis à jour préalablement à chaque rencontre du groupe de pilotage.

Le bilan final constituera la base de discussion concernant l'évaluation politique de l'accord et de ses éventuelles actualisation et reconduction du présent accord.

2. Réalisation des états intermédiaires et du bilan

Etablis par l'Association RUN, par son centre de compétences, les états intermédiaires (automne 2018 et 2019), ainsi que le bilan final (début 2020) font l'objet de discussions entre toutes les parties prenantes de l'accord.

V. Dispositions finales

1. Avenants

Les avenants à l'accord doivent respecter la forme écrite.

Accords de positionnement stratégique

2. Entrée en vigueur

Le présent accord entre en vigueur dès sa signature.

3. Durée de l'accord

Le présent accord engage les signataires jusqu'en mars 2020.

Un bilan final sera établi, puis discuté dès fin 2019. Le principe de la reconduction de l'accord, et le cas échéant d'adaptation de celui-ci, seront abordés en début 2020. Un éventuel engagement pour une nouvelle période de quatre ans est envisagé en mars 2020.

4. Abrogation des contrats de région

Le présent accord abroge les contrats de région La Béroche du 13 décembre 2007 et de L'Entre-Deux-Lacs du 20 décembre 2007.

Le contrat d'agglomération COMUL du 8 novembre 2007 est annexé au présent document. Les articles et les mesures validés par les signataires constituent une base de travail pour les acteurs liés par cet accord.

VI. Annexes

- Tableau de synthèse des positionnements stratégiques et lignes de force à l'appui du développement régional
- Note explicative synthétique du processus
- Contrat d'agglomération COMUL

Ainsi fait à La Chaux-de-Fonds (siège du RUN), le 23 août 2017

Cartouche de signatures

CARTOUCHE DE SIGNATURES



Association Région
de l'Entre-Deux-Lacs

COMUL
COMUNALITÉ URBAINE
DU LITTORAL NEUCHÂTELAIN

Région La Béroche



ne.ch
MUNICIPALITÉ DE NEUCHÂTEL

Accord de positionnement stratégique de la région Neuchâtel Littoral

Cartouche de signatures

Commune de Bevaix

Sandra Berger

[Signature]

Florence Nater

[Signature]

Commune de Boudry

David Schuch

[Signature]

Jean-Michel Burchini

[Signature]

Commune de Corcelles-Cormondrèche

Thomas Perret

[Signature]

Alain Rapin

[Signature]

Commune de Cornaux

Isabelle Weber

[Signature]

Claudine Salzmänn Silva

[Signature]

Commune de Cortaillod

Christophe Hauvion



Laurence Pesin



Commune de Cressier

J-Bernard Lemoine



Gerard et Renée Wollin



Commune d'Enges

Claude Gisiger



Vanessa Renfer

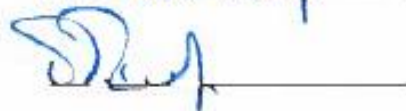


Commune de Fresens

Marc-André Maguin



Martina Reiff



Commune de Gorgier

Alain Perrel



Séverine Cottiaz



Commune d'Hauterive

Thomas Zell



Martine Steiner Rufas



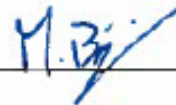
Commune du Landeron

Commune de La Tène

Martin Eugster



Maurice Binageli



Commune de Lignières

Cédric HADORN



Fabrice Boujoux



Commune de Milvignes

Gregory Jaquet



Marlene Lanthemann



Commune de Montalchez

Olivier Perrin



Commune de Neuchâtel

Fabio Beggiorani



Rémy Verron d'Andelin



Commune de Peseux

Pascal Barth



ROLF SCHWEIGER



Commune de Saint-Aubin-Sauges

Jean Parés



Alexandre Béguin



Commune de Saint-Blaise

Commune de Vaumarcus

J-Paul Vuitel



Olivier Bouay



Région La Béroche

JEAN GUILLOD



Pierre Achet



Communauté urbaine du Littoral neuchâtelois (COMUL)

Alain Rapin



Jean Wenger



Région Entre-Deux-Lacs

Michel Froidebank



Claude Gistiger



Association Réseau urbain neuchâtelois

Daniel Rotsch, président



Danfel Grassi Pirrone, directeur



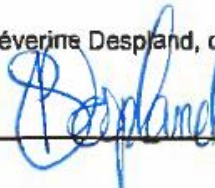
Accords de positionnement stratégique

République et canton de Neuchâtel

Laurent Favre, président



Séverine Despland, chancelière



Les Communes des Brenets, de Brot-Plamboz, du Cerneux-Péquignot, de La Brévine, de La Chaux-de-Fonds, de La Chaux-du-Milieu, de La Sagne, du Locle, des Planchettes, des Ponts-de-Martel, la Région Centre-Jura, l'Agglomération urbaine du Doubs, l'Association RUN ainsi que la République et canton de Neuchâtel conviennent de ce qui suit:

I. Préambule

Dans la Suisse du 21^{ème} siècle, les espaces urbains jouent un rôle moteur pour le rayonnement des territoires. Ainsi, l'agglomération neuchâteloise tient un rôle central dans le développement de l'ensemble du canton de Neuchâtel. Elle est composée de deux pôles urbains, à savoir l'Agglomération urbaine du Doubs (AUD) et la Communauté urbaine du Littoral neuchâtelois (COMUL).

Partant du constat de la présence dans le canton de Neuchâtel,

- d'une agglomération unique, basée sur deux centres urbains,
- de quatre régions remplissant des rôles et possédant des atouts propres et complémentaires,

la logique "un canton, un espace" a été formulée. Découlant de ce concept, une stratégie de développement territorial a été conceptualisée depuis une dizaine d'années et continue d'être valable dans le contexte actuel. Elle repose sur deux piliers:

- unir les espaces urbains du canton au sein d'une agglomération unique et reconnaître le rôle moteur des villes en faveur du développement cantonal.
- créer une alliance des villes et des régions pour impliquer l'ensemble du territoire, tant dans l'effort de développement que dans ses retombées positives, dans un esprit de partenariat.

La présente démarche propose une vue d'ensemble des contributions des différentes régions géographiques du canton, dans une double logique d'appropriation et de renforcement des complémentarités. Ainsi, les quatre entités territoriales en présence participent, au même titre que l'agglomération, au développement et au rayonnement du canton.

De ce fait, le 22 janvier 2008, un contrat de région signé entre les autorités communales neuchâteloises de la Région Centre-Jura et l'Etat de Neuchâtel convenait d'objectifs de développement pour la région ainsi que d'objectifs spécifiques et d'une série de mesures. Parallèlement, le 1^{er} février 2010, un contrat similaire était signé entre les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, réunies pour l'occasion au sein de la Communauté urbaine Le Locle-La Chaux-de-Fonds intégrée dans un 2^{ème} temps dans l'Agglomération urbaine du Doubs, et l'Etat.

En 2016, le Conseil d'Etat neuchâtelois propose aux Montagnes neuchâteloises une démarche donnant suite à ce processus visant à actualiser l'engagement des autorités par la définition d'un positionnement stratégique et d'objectifs de développement partagés pour la région. Ce processus abroge ainsi les deux contrats susmentionnés. La démarche d'élaboration de l'accord pour le développement des Montagnes neuchâteloises est parallèle à l'élaboration de documents similaires pour les autres régions du canton, à savoir Neuchâtel Littoral, le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers.

Accords de positionnement stratégique

Le positionnement définit les atouts communément reconnus de la région dans une optique de marketing territorial et les objectifs de développement servent à orienter conjointement les politiques cantonales, régionales et communales pour le développement de la région sur la base de son positionnement en tenant compte de ses problématiques spécifiques.

L'élaboration de l'accord de positionnement stratégique des Montagnes neuchâtelaises a suivi trois cycles de travail entre les autorités communales, celles régionales, le Conseil d'Etat et l'Association RUN de septembre 2016 à août 2017.

Le présent accord de positionnement stratégique a pour but de:

- définir un positionnement stratégique et spécifique, concerté et partagé de la région que les autorités communales, régionales et cantonales s'engagent à défendre et à valoriser lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques publiques.
- définir des objectifs de développement pour les Montagnes neuchâtelaises que les autorités communales, régionales et cantonales s'engagent à concrétiser au travers d'actions.

Contenu de l'accord

1. Positionnement

Création

Dans de nombreux domaines, les Montagnes neuchâteloises sont propices aux créateurs. Par le passé, des créations ont émergé dans les domaines de l'horlogerie, de l'architecture, des idées, de la littérature, ou encore des arts visuels. Actuellement, la dynamique créatrice est toujours de mise dans ces domaines auxquels on peut ajouter l'industrie, ou encore le design. Ce terreau unique aux Montagnes neuchâteloises en fait un lieu culturellement très riche, tant dans ses aspects classiques (salle de musique, TPR, Club 44, école d'arts appliqués) que dans ceux plus alternatifs (Bikini Test, Plage des Six Pompes, Ancienne Poste). Le terme de création dans les Montagnes neuchâteloises définit également le fait que la région soit un lieu dans lequel l'inventivité et l'expérimentation sont de vraies traditions culturelles.

Patrimoines (naturel, architectural, horloger, etc.)

Les patrimoines aussi riches que divers des Montagnes neuchâteloise représentent l'une des matérialisations de la capacité des habitants de la région à créer et lui confèrent un environnement particulièrement propice à de nouvelles créations. Le patrimoine de la région est ainsi très riche, à tel point que l'urbanisme horloger est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. A cela vient s'additionner le patrimoine naturel d'exception qui comprend aussi bien les Vallées, notamment de La Brévine, les crêtes, que le Doubs et le Lac des Tailières. Le centre urbain s'est construit au fil du temps, nourri par les périodes historiques qu'il a traversées. En résulte, aujourd'hui, un patrimoine architectural et urbanistique unique mêlant le génie de Le Corbusier (Maison blanche, Villa Turque) et la finesse de l'Art nouveau (Style sapin) dans la partie urbaine et un patrimoine rural typiquement jurassien dans les vallées qui s'exprime dans les pâturages boisés, les fermes neuchâteloises ou encore sur les rives du Doubs. L'architecture n'est, pour autant, pas figée dans le passé et innove avec de nombreux projets modernes offrant une qualité de vie remarquable au cœur d'un cadre de vie unique au monde (architecture 2.0).

Horlogerie et haute précision

L'horlogerie, fleuron national, trouve un écho particulier dans les Montagnes neuchâteloises dont le destin est étroitement lié à cette activité industrielle. Activité représentative du lien spécifique que la région entretient entre la ville et la campagne, du paysan travaillant jadis à la pièce durant l'hiver aux entreprises horlogères modernes et luxueuse de renommée internationale, l'horlogerie est ainsi constitutive du patrimoine, du savoir-faire et de l'identité des Montagnes neuchâteloises. C'est aujourd'hui encore dans ces lieux que bat le cœur de l'horlogerie *Swiss made*. Activité économique productrice de richesse, l'horlogerie est également liée aux hautes compétences en matière microtechnique et dans tous les domaines de la précision. Par cette activité, mais également par les liens forts que la région entretient entre la notion de temps et sa propre évolution, les Montagnes neuchâteloises donnent une résonance particulière au terme de temps.

2. Marques (vecteurs de rayonnement)

Par ordre alphabétique:

- Aéroport des Eplatures
- Ancienne Poste
- Art nouveau – Style sapin
- Bikini Test
- Blaise Cendrars
- Bois du Petit-Château
- Braderie
- Casino La Grange
- Centre culturel ABC
- Centre nordique des Montagnes neuchâteloises
- Château des Monts
- Club 44
- Corbak Festival
- Crêtes du Jura
- Doubs – Saut du Doubs, Parc du Doubs, Gorges du Doubs
- Louis Chevrolet
- Le Corbusier – Maison Blanche, Villa Turque
- Ecole d'arts appliqués
- Ecole technique
- Ecole Pierre Coullery
- Ecole du secteur tertiaire (ESTER)
- Entreprises horlogères
- Espacité
- Festival des Promotions
- Grand-Cachot-de-Vent
- Haute Ecole Pédagogique (HEP-BEJUNE)
- HCC
- Hôtel de Ville de la Mère commune
- Jura neuchâtelois
- La Trotteuse
- Métropole horlogère
- Moulins souterrains du Col-des-Roches
- Musées des Beaux-Arts
- Musée d'Histoire
- Musée International d'Horlogerie
- Musée paysan
- Musée régional de La Sagne
- Patinage – Lacs des Taillères et du Doubs
- Pâturages boisés
- Plage des Six Pompes
- Pôle Horloger
- Quartier Général
- Rock Altitude Festival
- Sibérie de la Suisse – Fête du froid
- Spécialités fromagères (Bleuchâtel, Gruyère)
- Théâtre populaire romand (TPR) et Salle de Musique
- Sentier des Statues
- Torrée neuchâteloise
- Tourbière des Ponts-de-Martel
- Urbanisme horloger – patrimoine mondial (UNESCO)
- Vie de bistrot

3. Slogan

La définition d'un slogan devant être l'aboutissement de la démarche globale actuellement en cours, être également être adapté à un public-cible à définir et, enfin, demandant des compétences spécifiques en matière marketing-communication, nous proposons de ne pas approfondir ce sujet à ce stade du processus et de retenir provisoirement la proposition suivante :

Espaces de liberté et de création.

4. Rôle de la région dans les thématiques cantonales spécifiques

Attractivité résidentielle

- La dynamique créatrice (densité culturelle)
- La proximité entre les patrimoines et richesses des villes et ceux de la campagne
- La diversité de l'habitat

Accords de positionnement stratégique

- Les qualités urbanistiques et architecturales spécifiques des zones urbaines
- La chaleur humaine, la solidarité, le sens de l'accueil et le tissu associatif dynamique comme spécificité reconnue de la région
- Le pays d'immigration nourrissant une ouverture au monde et une interculturalité déjà bien existantes
- Le potentiel d'habitat et proximité de l'emploi
- Les infrastructures sportives

Circulation des richesses

- La circulation des richesses au sein de l'espace des Montagnes neuchâtelaises et des régions avoisinantes grâce à des centres de localité et un pôle urbain dynamiques
- La différenciation de l'offre concurrente française notamment en valorisant les produits régionaux et en proposant une offre variée de prestations
- L'intégration du tissu économique en consolidant et privilégiant la chaîne de valeur ajoutée
- Le renforcement des liens entre les entreprises, notamment du secteur secondaire, et les prestataires de services

Cohésion intergénérationnelle et sociale

- La porte d'entrée de l'immigration associant ainsi les Montagnes neuchâtelaises à l'idée d'une terre d'accueil
- La dynamique interculturelle caractérisée par une ouverture au monde

Dynamique culturelle et touristique

- Le pôle de création culturelle du canton présent dans un espace propice à la culture (théâtre, musique, arts plastiques, arts de la rue, etc.) sous toutes ses formes, autant institutionnelle, qu'alternative, informelle ou populaire avec la présence des conditions-cadres pour se développer
- La mise en avant, sur le plan touristique, des activités urbaines autour de la culture, de la création, du patrimoine architectural (urbanisme inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, ville natale de Le Corbusier, Art nouveau) et de l'horlogerie
- La mise en avant, sur le plan touristique, d'un cadre idyllique, pour la pratique de la randonnée pédestre ou cycliste et des sports d'hiver, composé des paysages uniques du Doubs, avec notamment le Saut du Doubs (site classé en France comme Grand Site National), et des crêtes du Jura, de la plus grande tourbière visitable de Suisse et de la Sibérie de la Suisse
- Le rôle-clé du Parc naturel régional du Doubs dans la valorisation du patrimoine naturel et culturel rural

Développement des compétences (formation)

- Le rôle-clé de l'Ecole d'arts appliqués dans la dynamique de création (culturelle) propre à la région
- Le développement du pôle de formation dans le domaine santé-social
- L'offre diversifiée en matière de formation couvrant des besoins à l'échelle supra-cantonale (Lycée Blaise-Cendrars), de l'Arc jurassien (CIFOM, HEP-BEJUNE), mais aussi internationale (Ecole d'arts appliqués)
- L'offre variée de structures associatives de formation (collège musical, Ton sur Ton, Evaprod, etc.)

Industrie

- Le cœur du tissu industriel de l'Arc jurassien franco-suisse et espace économique majeur de celui-ci
- Le berceau et vivier de savoir-faire industriels
- La mise à disposition de pôles de développement économique, de terrains en zone d'activités économiques et de solutions pour l'implantation et le développement d'activités industrielles (hôtel d'entreprises, Néode)

Relations extérieures

- Bassin de rayonnement transfrontalier et transcantonal dans les domaines de l'attractivité résidentielle et des activités touristiques et de loisirs, les Montagnes neuchâteloises développent leurs relations afin de répondre aux enjeux et défis territoriaux partagés; dans ce contexte, elles étendent leurs réseaux au sein de l'Arc jurassien transfrontalier:
 - Agglomération Urbaine du Doubs (AUD)
 - Association Région Centre-Jura
 - Communauté d'agglomération du Grand Besançon (CAGB)
 - Jura & 3 Lacs
 - OuestRail
 - Parc naturel régional du Doubs
 - Union des Villes suisses
 - Région capitale suisse
 - Réseau Art nouveau Network
 - Réseau des Villes de l'Arc Jurassien (RVAJ)
 - Réseau urbain neuchâtelois (RUN)
 - Réseau des sites Le Corbusier
 - Réseau des Villes santé OMS
 - Réseau européen des villes du sport
 - World Heritage Experience Switzerland (WHES)

5. Les Montagnes neuchâtelaises racontées...

L'agglomération urbaine des Montagnes, constituée de la Métropole horlogère, 3^{ème} Ville de Suisse romande, et de la Mère commune, joue un rôle de centre pour l'Arc jurassien franco-suisse. Offrant ses services et atouts urbains, elle peut se vanter de faire bénéficier ses habitants et ses visiteurs, de patrimoines exclusifs réunissant des richesses historiques, urbanistiques, culturelles ou encore naturelles dans une proximité étonnante.

Espace aux conditions climatiques uniques, à 1000 mètres d'altitude, ce paysage typique des crêtes du Jura, se recouvre régulièrement de neige en hiver modelant ainsi à chaque fois de nouveaux paysages éphémères si particuliers.

Ce cadre de vie, de travail ou de loisirs singulier est également riche d'histoire(s). L'architecture invite à découvrir Le Corbusier et l'Art nouveau et l'activité horlogère a façonné le modèle économique, l'urbanisme et les mentalités des Montagnes neuchâtelaises. L'urbanisme horloger reconnu par l'UNESCO donne aux villes son caractère unique qui confère à ses habitants, visiteurs et travailleurs, le sentiment d'être privilégiés dans cet entre-soi ouvert sur le monde.

Dans ces domaines, la région des Montagnes neuchâtelaises ne doit plus faire ses preuves de force créatrice. Créations dans les domaines du design, de l'architecture, de l'industrie et des idées s'alimentent mutuellement et entretiennent un contexte propice aux nouvelles créations, qu'elles soient d'artistes ou d'entrepreneurs. Naturellement, dans ce contexte, la culture alternative, classique, discrète et institutionnalisée, a trouvé un lieu d'expression et de valorisation.

Cette région forgée par ses activités économiques, notamment par une phase de proto-industrialisation ayant permis de créer des synergies essentielles entre les zones urbaines et les zones rurales encore visibles aujourd'hui, possède un tissu industriel riche notamment visible dans le réseau de sous-traitance extrêmement dense. Ce dernier permet de créer des produits complexes en ne quittant pas la région des Montagnes neuchâtelaises. La microtechnique est un domaine de pointe dans lequel excellent les entreprises des Montagnes neuchâtelaises. Ces dernières s'appuient sur des écoles proposant une offre de formation de qualité dans le domaine industriel.

Berceau de l'identité neuchâtelaise, les Montagnes neuchâtelaises sont également fortes de leur diversité culturelle. La population, de nature chaleureuse et ouverte s'est effectivement enrichie au fil de l'histoire de différentes communautés étrangères.

6. Objectifs de développement

1. Renforcer les vecteurs de rayonnement international des Montagnes neuchâtelaises autour du concept de liberté et création

- Valoriser et élargir les partenariats entre les acteurs de la création³ pour accueillir des jeunes créateurs internationaux (résidence d'artistes⁴)
- Inscrire les institutions et les atouts-phares⁵ dans les réseaux internationaux existants et à créer⁶
- Valoriser la création dans la Mère commune et la Métropole horlogère, en tant que pôle urbain possédant une envergure mondiale (design horloger)

2. Renforcer l'attractivité résidentielle des Montagnes neuchâtelaises vis-à-vis des pendulaires, dont les frontaliers

- Mettre en place un programme de domiciliation en partenariat avec les employeurs
- Valoriser les atouts architecturaux, le patrimoine horloger et la proximité des grands paysages
- Valoriser la qualité de vie urbaine et villageoise
- Renforcer la diversité et la qualité de l'habitat
- Rénover le parc immobilier
- Expérimenter la relation Ville - Nature

3. Développer l'accessibilité

- Connecter les Montagnes neuchâtelaises aux métropoles (notamment Berne, Lausanne, Besançon et Bâle)
- Insérer la région dans les réseaux structurants nationaux et internationaux
- Améliorer les transports publics de proximité et la mobilité douce
- Soigner les interfaces urbanisation-infrastructures de transports publics

4. Renforcer et valoriser la création culturelle sous ses différentes formes dans les Montagnes neuchâtelaises

- Développer un pôle autour de l'Ecole d'Art
- Valoriser la Maison des métiers d'Art Cartier (pôle culturel)
- Développer les Arts de la scène
- Soutenir davantage le foisonnement de la culture alternative et les initiatives culturelles

5. Mettre en place les conditions cadres pour un développement des activités économiques

- Equiper les pôles de développement économiques
- Développer les activités productives dans le tissu urbain
- Soutenir les secteurs de l'horlogerie et de la haute précision
- Positionner l'aéroport ARESA vis-à-vis des entreprises

6. Renforcer la destination touristique des Montagnes neuchâtelaises

- Développer un concept touristique cohérent au sein des vallées afin de créer des synergies entre les différents atouts (Doubs, Tourbières, La Brévine - Sibérie de la Suisse, Sentier des statues, Musée régional de La Sagne)

³ LuxorFactory, TPR

⁴ Accueil des concepteurs du jeu vidéo "Final Fantasy"

⁵ Salle de Musique notamment

⁶ Tels le Réseau Art Nouveau ou Le Corbusier

- Par la mise en réseau des acteurs touristiques professionnels, développer une offre stratégique complémentaire villes-vallées afin d'augmenter la durée des séjours
- Professionnaliser le secteur touristique
- Renforcer l'offre d'hébergement en soutenant l'amélioration de la qualité des prestations
- Compléter l'offre en prestations liées à l'urbanisme horloger
- S'insérer dans des offres thématiques en réseau (ex. Route culturelle européenne de l'Art nouveau)

7. Renforcer le dynamisme des centres de localités (circulation des richesses)

- Développer les synergies entre les activités des villages afin de les maintenir
- Renforcer les dynamiques urbaines locales
- Renforcer la consommation locale en proposant des offres différenciatrices vis-à-vis de la France
- Développer des synergies entre les entreprises
- Renforcer le rôle de villes-centre de la Métropole horlogère et de la Mère commune au niveau de l'Arc jurassien

8. Valoriser le caractère interculturel de la région

- Valoriser les lieux de réflexion tels que le Centre culturel de l'ABC et le Club 44
- Favoriser les échanges entre communautés
- Valoriser la vie sociale

9. Renforcer les relations extérieures

- Affirmer le leadership du pôle urbain des Montagnes neuchâteloises dans l'Arc jurassien franco-suisse (Parc naturel régional du Doubs, RVAJ, RUN, Région capitale suisse)
- Communiquer sur ce rôle de leadership afin que le Canton appuie sur ce point à l'extérieur
- Développer l'implication et renforcer la reconnaissance de La Chaux-de-Fonds et du Locle dans les réseaux internationaux

10. Renforcer les institutions de formation

- Renforcer les ancrages des pôles de formation avec le tissu économique et industriel du lieu
- Renforcer le pôle création et industrie avec l'Ecole d'Art, le pôle santé/social avec l'Ecole Pierre-Coullery et le pôle microtechnique avec le CIFOM

11. Faire évoluer la gouvernance régionale dans les Montagnes neuchâteloises

- Mener une réflexion sur la dénomination de la région afin d'améliorer la communication autour de celle-ci

12. Renforcer l'unité neuchâteloise (entre les diverses régions du canton)

- Développer des missions d'envergure cantonale, notamment dans le secteur justice-sécurité et dans le domaine pénitentiaire (pôle cantonal)

II. Mise en œuvre

1. Engagements des parties

Les parties s'engagent à défendre, communiquer et valoriser le positionnement arrêté et à concrétiser les objectifs définis dans un esprit de partenariat.

A cet effet, elles s'organisent de manière à:

- d) soutenir politiquement la mise en œuvre de l'accord, en associant les autorités législatives et les acteurs concernés, en prenant toute décision nécessaire pour y parvenir, dans le cadre de réalisations concrètes ainsi que dans l'élaboration des politiques publiques.
- e) tenir compte des éléments définis dans l'accord lors de l'allocation de ressources, dont celles financières, et de l'octroi de subventions.
- f) maintenir des échanges réguliers entre elles, notamment dans le cadre du processus de concertation et d'évaluation.

Les autorités régionales s'engagent, en sus, à élaborer une liste d'actions concertée avec les autres parties.

L'Etat s'engage à en prendre connaissance et à faire des propositions concrètes sur sa propre contribution dans les actions définies. L'Association RUN, par son Comité directeur, assure une cohérence interrégionale dans la mise en œuvre des différents accords régionaux⁷.

En cas de difficulté, elles informent sans tarder les autres parties et leur proposent les solutions envisageables pour y remédier.

2. Structure de projet

Un groupe de pilotage composé d'au minimum un représentant de chaque partie de l'accord assure le suivi de la mise en œuvre. Il se réunit au minimum une fois par année.

La Région Centre-Jura coordonne le processus et assure le suivi de la mise en œuvre de l'accord, notamment par l'élaboration de la liste d'actions.

Elle s'appuie, pour ce faire, notamment, sur l'Association RUN, par son centre de compétences, chargée d'accompagner et animer la mise en œuvre de l'accord, d'en assurer le suivi des objectifs et de réaliser le bilan mentionné au chapitre 4.

Les signataires collaborent dans un esprit de partenariat à la réalisation des objectifs et participent activement à l'élaboration des états intermédiaires et du bilan final.

3. Financement

Les cotisations versées à l'Association Réseau urbain neuchâtelois par les associations régionales financent, entre autres, l'accompagnement, la coordination, le suivi et l'animation de la mise en œuvre, dans les limites des ressources mises à disposition.

⁷ Accords de positionnement stratégique des régions Neuchâtel Littoral, Val-de-Ruz, Val-de-Travers

Accords de positionnement stratégique

Les actions permettant d'atteindre les objectifs de développement sont financées au cas par cas et selon les compétences des différentes parties.

Les travaux consacrés à l'établissement d'états intermédiaires et du bilan final mentionnés au chapitre 4 sont financés par l'Etat de Neuchâtel.

4. Respect des compétences

Les règles matérielles de compétence sont réservées.

III. Etats intermédiaires et bilan

1. But

Un état intermédiaire annuel permet le suivi des objectifs et l'avancée des mesures et actions développées par les parties prenantes en collaboration avec d'autres acteurs (économiques et touristiques, publics et privés). Il constitue un outil au service des relations Etat-régions. Il est établi et mis à jour préalablement à chaque rencontre du groupe de pilotage.

Le bilan final constituera la base de discussion concernant l'évaluation politique de l'accord et des éventuelles actualisation et reconduction du présent accord.

2. Réalisation des états intermédiaires et du bilan

Etablis par l'Association RUN, par son centre de compétences, les états intermédiaires (automne 2018 et 2019), ainsi que le bilan final (début 2020) font l'objet de discussions entre toutes les parties prenantes de l'accord.

IV. Dispositions finales

1. Avenants

Les avenants à l'accord doivent respecter la forme écrite.

2. Entrée en vigueur

Le présent accord entre en vigueur dès sa signature.

3. Durée de l'accord

Le présent accord engage les signataires jusqu'en mars 2020.

Un bilan final sera établi, puis discuté dès fin 2019. Le principe de la reconduction de l'accord, et le cas échéant d'adaptation de celui-ci, seront abordés en début 2020. Un éventuel engagement pour une nouvelle période de quatre ans est envisagé en mars 2020.

4. Abrogation des contrats de région et d'agglomération

Le présent accord abroge le contrat région Centre-Jura du 22 janvier 2008 et le contrat d'agglomération de la Communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds du 1^{er} février 2010.

V. Annexes

- Tableau de synthèse des positionnements stratégiques et lignes de force à l'appui du développement régional
- Note explicative synthétique du processus

Ainsi fait à La Chaux-de-Fonds (siège du RUN), le 23 août 2017

Cartouche de signatures

CARTOUCHE DE SIGNATURES



Accord de positionnement stratégique des Montagnes neuchâtelaises

Cartouche de signatures

Commune des Brenets

Philippe ROUAULT
Président.

Gilbert Abrech (secrétaire)

Commune de Brot-Plamboz

Nicolas Jeanneret

Béatrice Curik

Commune du Cerneux-Péquignot

Laurent Fisch


Charles-André Pignat

Commune de La Brévine

Claudio FARIS

Jean-Marc Gagne


Commune de La Chaux-de-Fonds

Théo Hyerain-Et


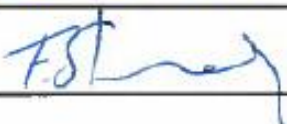
Celia Clac


Commune de La Chaux-du-Milieu

Philippe Bavel


David Hänni


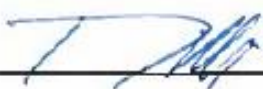
Commune de La Sagne

Schmid Fritz


HUGI ROLF


Commune du Locle

Cédric DUPRAZ


Patrick Martinelli


Commune des Panchettes

Catane Christophe


Bernard Pelletier


Commune des Ponts-de-Martel

François Bignard
François Bignard

Yvan Bonard
Yvan Bonard

Association Région Centre-Jura

F. Darmon
François Darmon

Jean-Marc Jamin
Jean-Marc Jamin

Agglomération urbaine du Doubs

PIERRE VAN DUY
Pierre Van Duy

Philippe ROUAULT
Vice-Président.
Philippe Rouault

Association Réseau urbain neuchâtelois

Daniel Rotsch, président

Daniel Rotsch

Daniel Grassi Pirrone, directeur

Daniel Grassi Pirrone

République et Canton de Neuchâtel

Au nom du Conseil d'Etat

Laurent Favre, président

Laurent Favre



Séverine Despland, chancelière

Séverine Despland

La Commune de Val-de-Ruz, l'Association RUN ainsi que la République et canton de Neuchâtel conviennent ce qui suit:

I. Préambule

Dans la Suisse du 21^{ème} siècle, les espaces urbains jouent un rôle moteur pour le rayonnement des territoires. Ainsi, l'agglomération neuchâteloise tient un rôle central dans le développement de l'ensemble du canton de Neuchâtel. Elle est composée de deux pôles urbains, à savoir l'Agglomération urbaine du Doubs (AUD) et la Communauté urbaine du Littoral neuchâtelois (COMUL).

Partant du constat de la présence dans le canton de Neuchâtel,

- d'une agglomération unique, basée sur deux centres urbains,
- de quatre régions remplissant des rôles et possédant des atouts propres et complémentaires,

la logique "un canton, un espace" a été formulée. Découlant de ce concept, une stratégie de développement territorial a été conceptualisée depuis une dizaine d'années et continue d'être valable dans le contexte actuel. Elle repose sur deux piliers:

- unir les espaces urbains du canton au sein d'une agglomération unique et reconnaître le rôle moteur des villes en faveur du développement cantonal
- créer une alliance des villes et des régions pour impliquer l'ensemble du territoire, tant dans l'effort de développement que dans ses retombées positives, dans un esprit de partenariat

La présente démarche propose une vue d'ensemble des contributions des différentes régions géographiques du canton, dans une double logique d'appropriation et de renforcement des complémentarités. Ainsi, les quatre entités territoriales en présence participent, au même titre que l'agglomération, au développement et au rayonnement du canton.

Ainsi, le 19 novembre 2007, un contrat de région signé entre les autorités communales de la Région Val-de-Ruz⁸ et l'Etat de Neuchâtel convenait d'objectifs de développement pour ladite région ainsi que d'objectifs spécifiques et d'une série de mesures.

En 2016, le Conseil d'Etat neuchâtelois propose à la Commune de Val-de-Ruz une démarche donnant suite à ce processus visant à actualiser l'engagement des autorités par la définition d'un positionnement stratégique et d'objectifs de développement partagés pour la région Val-de-Ruz. Ce processus abroge ainsi le contrat de région Val-de-Ruz. La démarche d'élaboration de l'accord pour le développement de Val-de-Ruz est parallèle à l'élaboration de documents similaires pour les autres régions du canton, à savoir Neuchâtel Littoral, les Montagnes neuchâteloises et Val-de-Travers.

Le positionnement définit les atouts communément reconnus de la région dans une optique de marketing territorial et les objectifs de développement servent à orienter conjointement les politiques cantonales et communales pour le développement de la région sur la base de son positionnement en tenant compte de ses problématiques spécifiques.

⁸ Avec la fusion de 15 de ses 16 communes-membres, la Région Val-de-Ruz a été dissoute.

Accords de positionnement stratégique

L'élaboration de l'accord de positionnement stratégique de la Commune de Val-de-Ruz a suivi trois cycles de travail entre les autorités communales, celles régionales, le Conseil d'Etat et l'Association RUN de septembre 2016 à août 2017.

Le présent accord de positionnement stratégique a pour but de:

- définir un positionnement stratégique et spécifique, concerté et partagé de la Commune que les autorités communales et cantonales s'engagent à défendre et à valoriser lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques publiques.
- définir des objectifs de développement pour la Commune de Val-de-Ruz que les autorités communales et cantonales s'engagent à concrétiser au travers d'actions.

II. Contenu de l'accord

1. Positionnement

Le Val-de-Ruz, une écorégion qui :

...valorise son lien avec la terre

Le Val-de-Ruz entretient et valorise un lien fort avec la terre par laquelle naissent les activités et la vie du Val-de-Ruz. Cela se retrouve au travers de différents éléments:

- une production agricole importante
- un paysage unique modelé sur la terre
- une vitrine des produits du terroir neuchâtelois
- le site d'Evologia, centre névralgique de l'écorégion
- Fête la Terre

...s'inscrit dans une dynamique de développement durable

La notion de développement durable définit la dynamique de développement du Val-de-Ruz qui veille à un équilibre judicieux entre les intérêts écologiques, économiques et sociaux.

- **Intérêts écologiques**
 - o Production d'énergies vertes et économies d'énergie
 - o Valorisation locale de la production agricole de la région
 - o Développement durable du bâti et de la mobilité
- **Intérêts économiques**
 - o Renforcement de l'économie présentielle
 - o Mise en réseau renforcée des entreprises de la région
 - o Développement du pôle agro/bio/tech alimentaire
 - o Développement du potentiel économique autour des nœuds de communication
- **Intérêts sociaux / citoyens**
 - o Renforcement de la co-citoyenneté⁹
 - o Valorisation du tissu associatif dynamique
 - o Renforcement de la cohésion sociale et intergénérationnelle

... qui offre un cadre de vie unique

La synergie entre tous les atouts du Val-de-Ruz fait de cette région un lieu privilégié qui offre un cadre de vie unique. A proximité immédiate des deux pôles urbains, la région allie un paysage de qualité et une vue exceptionnelle sur les trois lacs, le Plateau suisse et les Alpes depuis une large partie de la région.

⁹ Participation citoyenne (projet-modèle)

2. Marques (vecteurs de rayonnement)

Par ordre alphabétique:

- Les Bugnenets-Savagnières
- Co-citoyenneté
- EcoRéseau
- Evologia
- Fête la Terre
- Grange aux concerts
- Jardins Musicaux
- Parc régional Chasseral
- Poésie en arrosoir
- La Vue-des-Alpes / Crête Chasseral – Mont Racine

En complément, des synergies sont envisageables en termes de marques avec le site médiéval de Valangin et le concept d'éco-hôtel de Montézillon (L'Aubier).

3. Slogan

La définition d'un slogan doit être l'aboutissement de la démarche globale actuellement en cours. Ainsi, elle doit être adaptée à un public-cible à définir et demande des compétences spécifiques en matière de marketing-communication. De ce fait, il est proposé de ne pas approfondir ce sujet à ce stade du processus et de retenir provisoirement :

Val-de-Ruz, écorégion

4. Le rôle de la région dans les thématiques cantonales spécifiques

Attractivité résidentielle

- Le Val-de-Ruz est une région attractive pour les familles. Par conséquent, la population est relativement jeune. Elle offre une proximité étonnante avec la forêt et la campagne modelant ainsi un paysage remarquable et une qualité de vie exceptionnelle à proximité des deux pôles urbains cantonaux.
- L'offre d'activités créant du lien apportée par la présence de nombreuses sociétés locales contribue à l'attractivité résidentielle.
- Le principe de co-citoyenneté associe les habitants tout comme les entrepreneurs aux autorités communales, pour l'élaboration commune du développement de Val-de-Ruz.

Circulation des richesses

- Le Val-de-Ruz comprend un grand nombre d'habitants par rapport au nombre d'emplois qui engendre une pendularité importante. Le maintien de prestations de service à la population dans la région passe par un approvisionnement de la population sur son lieu de résidence plutôt que sur son lieu de travail. Elle demande le développement de nouvelles formes de travail et de nouveaux modes de consommation innovants.

Développement des compétences (formation)

- En synergie avec le positionnement de la région et les potentiels de développement autour du concept d'écorégion, l'Ecole des métiers de la terre et de la nature présente sur le site d'Evologia complète les activités et compétences cantonales développées autour des thématiques de la production agro/bio/tech alimentaire dans l'esprit de création d'un pôle spécifique.

Dynamique culturelle et touristique

- Dans le domaine culturel, les vallées jouent un rôle complémentaire aux centres urbains en valorisant certains secteurs spécifiques. Les Jardins musicaux, Poésie en arrosoir et Fête la Terre constituent annuellement, tout au long de l'été, une occasion majeure de faire rayonner le canton de Neuchâtel... au Val-de-Ruz.
- Dans le domaine touristique, la crête Chasseral – Mont Racine mérite d'être valorisée dans son ensemble. La Vue-des-Alpes, qui peut être développée en complémentarité des autres atouts touristiques cantonaux, constitue le site-phare de cette crête. De plus, la présence des Bugnenets-Savagnières, site important pour la pratique des sports hivernaux, est à relever.

Industrie

- Le Val-de-Ruz dispose d'un tissu économique qui vient appuyer le positionnement industriel du canton, permettant de maintenir un dynamisme régional.
- La zone d'activités économiques du Chillou offrira une situation attractive aux entreprises qui bénéficieront d'une installation à proximité immédiate d'un axe routier qui relie les deux pôles urbains du canton de Neuchâtel.
- La région en général et le site d'Evologia en particulier sont un lieu privilégié pour l'implantation d'activités et d'entreprises agro/bio/tech qui souhaitent bénéficier d'un cadre et d'une image proche de la nature.

Relations extérieures

- En complément du Canton, la région développe des relations extérieures de proximité en priorité avec :
 - Association des communes suisses
 - Fondation de la maison Chasseral
 - Forum transfrontalier
 - Parc éolien des Quatre-Bornes
 - Parc régional Chasseral
 - Réseau urbain neuchâtelois (RUN)

5. Le Val-de-Ruz raconté...

Idéalement situé à proximité des pôles urbains des Montagnes neuchâteloises et du Littoral, le Val-de-Ruz constitue une alliance attractive entre les atouts de la ville et ceux de la campagne. Il est, à la vue de ces éléments, une région privilégiée qui offre un cadre de vie exceptionnel. Ce caractère unique se retrouve notamment dans le paysage entre deux crêtes du massif jurassien ouvertes sur une vue à couper le souffle sur les trois lacs, le plateau suisse et les Alpes.

Ecorégion par essence, le Val-de-Ruz entretient, par-là, une forte relation avec la terre par laquelle naissent et prennent forme les activités humaines de la région. Ce lien particulier

avec la terre se retrouve au travers de la production agricole qui positionne la région comme "grenier à blé du canton" et le paysage unique du Val-de-Ruz peut être vu comme un modelage harmonieux d'une terre riche et fertile où sont confectionnés des produits régionaux de qualité; elle est par-là une vitrine idéale pour tous les produits issus de la terre neuchâteloise. Ce lien avec la terre auquel se sont attachés les habitants est fêté annuellement à l'occasion de Fête la Terre sur le centre névralgique d'Evologia qui accueille durant la même période l'événement culturel de renommée nationale les Jardins musicaux.

Dans ce contexte, la région s'inscrit dans une dynamique volontaire de développement durable et veille par-là à un équilibre entre les intérêts écologiques, économiques et sociaux. La volonté de produire des énergies vertes, un accent particulier sur l'agriculture locale et le développement bâti durable sont autant d'ambitions qui font du Val-de-Ruz une région soucieuse de l'écologie. Parallèlement, la région jouit d'un développement économique dynamique et accorde une attention particulière à la cohésion sociale de par son dense tissu associatif et par une participation citoyenne à la construction et au développement de la région à travers différents réseaux citoyens initialement activés à l'occasion de la fusion des communes du Val-de-Ruz. Ces réseaux citoyens font désormais partie du paysage écorégional du Val-de-Ruz.

6. Objectifs de développement

1. Développer et mettre en œuvre le concept d'écorégion, dont

- Concrétiser le pôle de développement régional agro/bio/tech alimentaire (formation, recherche, production, transformation)
- Positionner le Val-de-Ruz comme vitrine des produits du terroir neuchâtelois, en lien avec la présence de Neuchâtel – Vins et Terroir

2. Renforcer le positionnement d'Evologia comme centre névralgique de l'écorégion (notamment formation, agriculture, pôle agro/bio/tech alimentaire, activités liées au Parc régional Chasseral, toutes activités complémentaires, etc.)

3. Développer l'activité touristique sur la crête Chasseral – Mont Racine, avec comme point d'ancrage le site de La Vue-des-Alpes, en complémentarité des autres sites touristiques cantonaux

4. Soutenir la création d'emplois liés à l'économie présentielle et concrétiser le concept de co-citoyenneté afin de dynamiser les localités, la circulation des richesses

5. Analyser finement l'évolution démographique du Val-de-Ruz et traduire, dans les instruments, les orientations souhaitées

6. Mettre en place la zone d'activités économiques du Chillou, en tenant compte de la politique économique cantonale et en y localisant des activités tirant des avantages particuliers de la bonne jonction routière et de la situation centrale, tout en veillant à une intégration respectueuse des qualités paysagères du lieu

7. Mener une politique foncière active afin d'anticiper et de coordonner le développement régional, en prenant notamment en compte le futur RER neuchâtelois

III. Mise en œuvre

1. Engagements des parties

Les parties s'engagent à défendre, communiquer et valoriser le positionnement arrêté et concrétiser les objectifs définis dans un esprit de partenariat.

A cet effet, elles s'organisent de manière à:

- g) soutenir politiquement la mise en œuvre de l'accord, en associant les autorités législatives et les acteurs concernés, en prenant toute décision nécessaire pour y parvenir, dans le cadre de réalisations concrètes ainsi que dans l'élaboration des politiques publiques.
- h) tenir compte des éléments définis dans l'accord lors de l'allocation de ressources, dont celles financières, et de l'octroi de subventions.
- i) maintenir des échanges réguliers entre elles, notamment dans le cadre du processus de concertation et d'évaluation.

Les autorités communales s'engagent, en sus, à élaborer une liste d'actions concertée avec les autres parties.

L'Etat s'engage à en prendre connaissance et à faire des propositions concrètes sur sa propre contribution dans les actions définies. L'Association RUN, par son Comité directeur, assure une cohérence interrégionale dans la mise en œuvre des différents accords régionaux¹⁰.

En cas de difficulté, elles informent sans tarder les autres parties et leur proposent les solutions envisageables pour y remédier.

2. Structure de projet

Un groupe de pilotage composé d'au minimum un représentant de chaque partie de l'accord assure le suivi de la mise en œuvre. Il se réunit au minimum une fois par année.

La Commune de Val-de-Ruz coordonne le processus et assure le suivi de la mise en œuvre de l'accord, notamment par l'élaboration de la liste d'actions.

Elle s'appuie pour ce faire, notamment, sur l'Association RUN, par son centre de compétences, chargé d'accompagner et animer la mise en œuvre de l'accord, d'en assurer le suivi des objectifs et de réaliser le bilan final mentionné au chapitre 4.

Les signataires collaborent dans un esprit de partenariat à la réalisation des objectifs et participent activement à l'élaboration des états intermédiaires et du bilan final.

¹⁰ Accords de positionnement stratégique des régions Neuchâtel Littoral, Montagnes neuchâteloises, Val-de-Travers

3. Financement

Les cotisations versées à l'Association Réseau urbain neuchâtelois par la Commune de Val-de-Ruz financent, entre autres, l'accompagnement, la coordination, le suivi et l'animation de la mise en œuvre, dans les limites des ressources mises à disposition.

Les actions permettant d'atteindre les objectifs de développement sont financées au cas par cas et selon les compétences des différentes parties.

Les travaux consacrés à l'établissement d'états intermédiaires et du bilan final mentionnés au chapitre 4 sont financés par l'Etat de Neuchâtel.

4. Respect des compétences

Les règles matérielles de compétence sont réservées.

IV. Etats intermédiaires et bilan

1. But

Un état intermédiaire annuel permet le suivi des objectifs et l'avancée des mesures et actions développées par les parties prenantes en collaboration avec d'autres acteurs (économiques et touristiques, publics ou privés). Il constitue un outil au service des relations Etat-régions. Il est établi et mis à jour préalablement à chaque rencontre du groupe de pilotage.

Le bilan final constituera la base de discussion concernant l'évaluation politique de l'accord et des éventuelles actualisation et reconduction du présent accord.

2. Réalisation des états intermédiaires et du bilan

Etablis par l'Association RUN, par son centre de compétences, les états intermédiaires (automne 2018 et 2019), ainsi que le bilan final (début 2020), font l'objet de discussions entre toutes les parties prenantes de l'accord.

V. Dispositions finales

1. Avenants

Les avenants à l'accord doivent respecter la forme écrite.

2. Entrée en vigueur

Le présent accord entre en vigueur dès sa signature.

Accords de positionnement stratégique

3. Durée de l'accord

Le présent accord engage les signataires jusqu'en mars 2020.

Un bilan final sera établi, puis discuté dès fin 2019. Le principe de la reconduction de l'accord, et le cas échéant d'adaptation de celui-ci, seront abordés en début 2020. Un éventuel engagement pour une nouvelle période de quatre ans est envisagé en mars 2020.

4. Abrogation du contrat de région

Le présent accord abroge le contrat de région Val-de-Ruz du 19 novembre 2007.

VI. Annexes

- Tableau de synthèse des positionnements stratégique et lignes de force à l'appui du développement régional des quatre régions
- Note explicative sur le processus

Ainsi fait à La Chaux-de-Fonds (siège du RUN), le 30 août 2017

Cartouche de signatures

CARTOUCHE DE SIGNATURES



Accord de positionnement stratégique de la Commune de Val-de-Ruz

Cartouche de signatures

Commune de Val-de-Ruz

Christian Hostettler
Président

Patrice Godat
Chancelier

Association Réseau urbain neuchâtelois

Daniel Rotsch
Président

Daniel Grassi Pirrone
Directeur

République et canton de Neuchâtel
Au nom du Conseil d'Etat

Laurent Favre
Président

Séverine Despland
Chancelière

Accord de positionnement stratégique de la Région Val-de-Travers

entre

les Communes de La Côte-aux-Fées, de Val-de-Travers, des Verrières,

la Région Val-de-Travers,

l'Association RUN, et

l'Etat de Neuchâtel



23 août 2017

Les Communes de La Côte-aux-Fées, de Val-de-Travers, des Verrières, la Région Val-de-Travers, l'Association RUN ainsi que la République et canton de Neuchâtel conviennent de ce qui suit:

I. Préambule

Dans la Suisse du 21^{ème} siècle, les espaces urbains jouent un rôle moteur pour le rayonnement des territoires. Ainsi, l'agglomération neuchâteloise tient un rôle central dans le développement de l'ensemble du canton de Neuchâtel. Elle est composée de deux pôles urbains, à savoir l'Agglomération urbaine du Doubs (AUD) et la Communauté urbaine du Littoral neuchâtelois (COMUL).

Partant du constat de la présence dans le canton de Neuchâtel,

- d'une agglomération unique, basée sur deux centres urbains,
- de quatre régions remplissant des rôles et possédant des atouts propres et complémentaires,

la logique "un canton, un espace" a été formulée. Découlant de ce concept, une stratégie de développement territorial a été conceptualisée depuis une dizaine d'années et continue d'être valable dans le contexte actuel. Elle repose sur deux piliers:

- unir les espaces urbains du canton au sein d'une agglomération unique et reconnaître le rôle moteur des villes en faveur du développement cantonal
- créer une alliance des villes et des régions pour impliquer l'ensemble du territoire, tant dans l'effort de développement que dans ses retombées positives, dans un esprit de partenariat

La présente démarche propose une vue d'ensemble des contributions des différentes régions géographiques du canton, dans une double logique d'appropriation et de renforcement des complémentarités. Ainsi, les quatre entités territoriales en présence participent, au même titre que l'agglomération, au développement et au rayonnement du canton.

Ainsi, le 1^{er} juin 2007, un contrat de région signé entre les autorités communales de la Région Val-de-Travers, l'Association Réseau des Fleurons et l'Etat de Neuchâtel convenait d'objectifs de développement pour la région ainsi que d'objectifs spécifiques et d'une série de mesures.

En 2016, le Conseil d'Etat neuchâtelois propose à la Région Val-de-Travers une démarche donnant suite à ce processus visant à actualiser l'engagement des autorités par la définition d'un positionnement stratégique et d'objectifs de développement partagés pour la région. Ce processus abroge ainsi le contrat de région Val-de-Travers. La démarche d'élaboration de l'accord pour le développement de Val-de-Travers est parallèle à l'élaboration de documents similaires pour les autres régions du canton, à savoir Neuchâtel Littoral, les Montagnes neuchâteloises et le Val-de-Ruz. A ce titre, et compte tenu des objectifs fixés, l'Association Réseau des Fleurons n'est plus signataire de ce nouvel accord, tout en restant un partenaire direct de la région dans son développement.

Le positionnement définit les atouts communément reconnus de la région dans une optique de marketing territorial et les objectifs de développement servent à orienter conjointement les

Accords de positionnement stratégique

politiques cantonales, régionales et communales pour le développement de la région sur la base de son positionnement et tenant compte de ses problématiques spécifiques.

L'élaboration de l'accord pour le développement de la Région Val-de-Travers a suivi trois cycles de travail entre les autorités communales, celles régionales, le Conseil d'Etat et l'Association RUN de septembre 2016 à août 2017.

Le présent accord de positionnement stratégique a pour but de:

- définir un positionnement stratégique et spécifique, concerté et partagé de la région que les autorités communales, régionales et cantonales s'engagent à défendre et à valoriser lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques publiques.
- définir des objectifs de développement pour la Région Val-de-Travers que les autorités communales, régionales et cantonales s'engagent à concrétiser au travers d'actions.

II. Contenu de l'accord

1. Positionnement

Un cadre de vie vert, naturel et préservé

La région Val-de-Travers bénéficie d'un cadre de vie naturel exceptionnel, caractérisé par la forte présence de la couleur verte. Cette nature omniprésente, tant dans les villages qu'entre ceux-ci, n'a pas empêché un développement économique et industriel harmonieux, ce qui confère à la région un paysage unique et de qualité.

Le Creux du Van, un site touristique unique

Le Creux du Van est la carte de visite du Val-de-Travers. Site naturel unique au monde, inscrit à l'inventaire fédéral du paysage (IFP), il représente un atout majeur pour le rayonnement du secteur touristique qui s'est développé dans toute la région. Dans un périmètre qui s'étend jusqu'au Chasseron et tout au long de la vallée, les activités proposées sont pour la plupart liées à la nature (sports et loisirs en plein air) et au patrimoine régional. Elles s'inscrivent dans une logique de développement touristique durable et la mise en valeur d'un site naturel et paysager d'exception.

L'absinthe, un mythe vecteur d'identité

L'absinthe est ancrée dans le Val-de-Travers et constitue l'un de ses emblèmes. L'histoire de ce produit est intimement liée à celle de la région, également dans sa dimension transfrontalière. Elle fait référence au patrimoine gastronomique, culturel, historique, touristique et économique.

2. Marques (vecteurs de rayonnement) Par ordre alphabétique :

- Berceau de l'absinthe / Fée verte / Absinthe du Val-de-Travers
- Bourbaki
- Chapeau de Napoléon
- Charles Edouard Guillaume
- Chasseron – Robella
- Creux du Van
- Gorges/source de l'Areuse
- Forêt jardinée
- La grande Franco-Suisse
- Jean-Jacques Rousseau
- Manufactures horlogères
- Mines d'asphalte
- Montre chinoise
- Môtiers, art en plein air
- Le Prieuré Saint-Pierre
- Qualité Fleurier
- Réseau des Fleurons
- Trail de l'Absinthe
- La Vy-aux-Moines

3. Slogan

Le Val-de-Travers, qualités naturelles.

La région regorge de qualités dont elle peut se prévaloir naturellement: paysage, patrimoine bâti, vie locale et associative, infrastructures, relations humaines, produits d'excellence, etc. Le déterminant accolé à la région permet d'imposer celle-ci comme une marque qui, dans ses grandes lignes et dans ses principales qualités, se décline d'une même façon dans chacune de ses trois communes. Ainsi ces qualités dont le Val-de-Travers peut se prévaloir sont suffisamment fortes et... naturelles pour y asseoir l'identité de la région.

4. Rôle de la région dans les thématiques cantonales spécifiques

Attractivité résidentielle

- La région a, dans ce domaine, un rôle important à jouer notamment en proposant une offre spécifique à proximité du pôle résidentiel "Littoral" et complémentaire à celui-ci. L'accessibilité vers le Littoral et vers la France est un atout, de même que le dynamisme associatif culturel et sportif.
- En faisant preuve de créativité et en proposant une offre différenciatrice, le Val-de-Travers se positionne avec une offre résidentielle attractive, notamment destinée à attirer les pendulaires travaillant dans la région.

Circulation des richesses

- En termes de consommation, la région se différencie de l'offre concurrente française en proposant une offre attractive pour les habitants et pendulaires (entrants et sortants y compris frontaliers) reposant entre autres sur le sentiment de proximité, de qualité et d'appropriation.
- Le tourisme présente un potentiel d'augmentation de la captation des richesses. Regroupés en association, ses principaux acteurs contribuent à étoffer l'offre globale d'activités afin de maintenir les touristes le plus longtemps possible sur le territoire neuchâtelois¹¹.

Développement des compétences (formation)

- Le Val-de-Travers développe des projets innovants dans le but de répondre aux besoins en compétences de l'industrie. La région développe l'offre d'apprentissage dual, y compris via les centres de formations des entreprises notamment celui du Réseau des Fleurons. Elle s'implique aussi dans la formation des adultes, à travers le CNIP, les programmes d'insertion et autres offres de formation continue.
- La région s'implique également pour imaginer des moyens de développer les compétences et de stimuler l'entrepreneuriat dans le secteur touristique.

Dynamique culturelle et touristique

- Au niveau culturel, en complément aux centres urbains, les vallées valorisent certains secteurs spécifiques. Pour le Val-de-Travers, l'exposition quadriennale Môtiers art en plein air représente le principal événement culturel à rayonnement national.
- Dans le domaine touristique, le Val-de-Travers se positionne en tant qu'acteur-phare au niveau cantonal notamment autour des USP du Creux du Van et de l'absinthe.

¹¹ En lien avec la stratégie touristique inscrite dans le plan directeur touristique.

Dans ces domaines, la région développe des synergies avec la France et les régions voisines.

Industrie

- Le Val-de-Travers offre, par son pôle de développement régional, ses zones industrielles et ses friches à revaloriser, des possibilités d'accueil attractives pour les entreprises, que ces dernières soient orientées sur le marché local ou l'exportation.
- Le terme de "Fleurons" regroupe les entreprises-phares du Val-de-Travers au bénéfice d'un rayonnement international ou supracantonal et participant particulièrement au développement de la région. Les entreprises (et leurs marques) membres du Réseau des Fleurons sont des vecteurs d'image pour le canton de Neuchâtel et plus spécifiquement son tissu industriel.

Relations extérieures

- Aire de proximité Mont d'Or-Chasseron
- Réseau des villes de l'Arc jurassien (RVAJ)
- Association Pays de l'absinthe
- Réseau urbain neuchâtelois (RUN)

5. Le Val-de-Travers raconté...

Le Val-de-Travers est un écrin de verdure préservé et unique. A proximité des centres urbains, il fait le lien entre le Plateau suisse et le Jura français. Son identité, fondée sur un patrimoine naturel, industriel, historique et culturel riche, fait la fierté de ses habitants et des entreprises présentes sur son territoire.

Son histoire est marquée par celle de son produit emblématique, l'absinthe, ainsi que par l'évolution de son industrie, notamment dans le domaine de l'horlogerie de luxe. Dans la ligne du tissu économique neuchâtelois, l'industrie est aujourd'hui encore le cœur battant de l'économie locale, qui se développe en parfaite harmonie avec le cadre naturel de qualité de la région.

Le Creux du Van, figurant parmi les sites suisses les plus visités à renommée mondiale, accueille les amoureux de la nature du monde entier et invite à la découverte des nombreux trésors de toute la région, dont les gorges de l'Areuse et le Chasseron.

Déclinant ses qualités naturelles dans de nombreux domaines, le Val-de-Travers est avant tout une région dans laquelle visiteurs, entrepreneurs, travailleurs et habitants se sentent bien !

6. Objectifs de développement

1. **Développer l'économie touristique en s'appuyant sur les thèmes du Creux du Van et de l'absinthe**, en encourageant prioritairement la professionnalisation du secteur, l'extension de l'offre multi-saisonnière, la mise en réseau des acteurs régionaux et le renforcement des relations avec les régions voisines.
2. **Assurer le rythme quadriennal de Môtiers Art en Plein air.**
3. **Mettre en place une stratégie active de renforcement de l'attractivité résidentielle** en passant par la promotion ciblée de l'offre, une politique foncière active et le développement ou la revalorisation de quartiers offrant une haute qualité de vie, une mixité sociale et intergénérationnelle, respectueux d'une mobilité durable.
4. **Offrir des possibilités d'installation attractives pour les entreprises**, en poursuivant le développement du pôle régional de La Léchère, en assurant la maîtrise publique des autres zones industrielles, en activant la revalorisation du site Dubied, ainsi qu'en travaillant au maintien de la vocation économique des bâtiments industriels situés dans les villages.
5. **Renforcer la circulation des richesses en favorisant la consommation locale de biens et de services**, en développant des projets innovants ciblant la population résidente, les entreprises régionales, les pendulaires et les touristes.
6. **Renforcer les liens partenariaux de la région et ses acteurs avec les structures de formation post-obligatoire et de formation pour adultes.**
7. **Assumer un engagement fort de la région dans le développement de la dynamique transfrontalière**, notamment au sein de l'Aire de proximité Mont d'Or-Chasseron.
8. **Communiquer activement sur le positionnement de la marque Val-de-Travers, au sein et hors de la région**, en mobilisant les vecteurs existants, ainsi qu'en en développant de nouveaux, notamment dans une perspective numérique.

III. Mise en œuvre

1. Engagements des parties

Les parties s'engagent à défendre, communiquer et valoriser le positionnement arrêté et concrétiser les objectifs définis dans un esprit de partenariat.

A cet effet, elles s'organisent de manière à:

- j) soutenir politiquement la mise en œuvre de l'accord, en associant les autorités législatives et les acteurs concernés, en prenant toute décision nécessaire pour y parvenir, dans le cadre de réalisations concrètes ainsi que dans l'élaboration des politiques publiques.
- k) tenir compte des éléments définis dans l'accord lors de l'allocation de ressources, dont celles financières, et de l'octroi de subventions.
- l) maintenir des échanges réguliers entre elles, notamment dans le cadre du processus de concertation et d'évaluation.

Les autorités régionales s'engagent, en sus, à élaborer une liste d'actions concertée avec les autres parties.

L'Etat s'engage à en prendre connaissance et à faire des propositions concrètes sur sa propre contribution dans les actions définies. L'Association RUN, par son Comité directeur, assure une cohérence interrégionale dans la mise en œuvre des différents accords régionaux¹².

En cas de difficulté, elles informent sans tarder les autres parties et leur proposent les solutions envisageables pour y remédier.

2. Structure de projet

Un groupe de pilotage, composé d'au minimum un représentant de chaque partie de l'accord assure le suivi de la mise en œuvre. Il se réunit au minimum une fois par année.

La Région Val-de-Travers coordonne le processus et assure le suivi de la mise en œuvre de l'accord, notamment par l'élaboration du programme de la liste d'actions.

Elle s'appuie, pour ce faire, notamment, sur l'Association RUN, par son centre de compétences, chargée d'accompagner et animer la mise en œuvre de l'accord, d'assurer le suivi des objectifs et de réaliser le bilan final mentionné au chapitre 4.

Les signataires collaborent dans un esprit de partenariat à la réalisation des objectifs et participent activement à l'élaboration des états intermédiaires et du bilan final.

¹² Accords de positionnement stratégique des régions Neuchâtel Littoral, Montagnes neuchâteloises et Val-de-Ruz

3. Financement

Les cotisations versées à l'Association Réseau urbain neuchâtelois par l'association régionale financent, entre autres, l'accompagnement, la coordination, le suivi et l'animation de la mise en œuvre, dans les limites des ressources mises à disposition.

Les actions permettant d'atteindre les objectifs de développement sont financées au cas par cas et selon les compétences des différentes parties.

Les travaux consacrés à l'établissement d'états intermédiaires et du bilan final mentionnés au chapitre 4 sont financés par l'Etat de Neuchâtel.

4. Respect des compétences

Les règles matérielles de compétence sont réservées.

IV. Etats intermédiaires et bilan

1. But

Un état intermédiaire annuel permet le suivi des objectifs et l'avancée des mesures développées par les parties prenantes en collaboration avec d'autres acteurs (économiques et touristiques, publics et privés). Il constitue un outil au service des relations Etat-régions. Il est établi et mis à jour préalablement à chaque rencontre du groupe de pilotage.

Le bilan final constituera la base de discussion concernant l'évaluation politique de l'accord et des éventuelles actualisation et reconduction du présent accord.

2. Réalisation de l'évaluation

Etablis par l'Association RUN, par son centre de compétences, les états intermédiaires (automne 2018 et 2019), ainsi que le bilan final (début 2020) font l'objet de discussions entre toutes les parties prenantes de l'accord.

V. Dispositions finales

1. Avenants

Les avenants à l'accord doivent respecter la forme écrite.

2. Entrée en vigueur

Le présent accord entre en vigueur dès sa signature.

3. Durée de l'accord

Le présent accord engage les signataires jusqu'en mars 2020.

Un bilan final sera établi, puis discuté dès fin 2019. Le principe de la reconduction de l'accord, et le cas échéant d'adaptation de celui-ci, seront abordés en début 2020. Un éventuel engagement pour une nouvelle période de quatre ans est envisagé en mars 2020.

4. Abrogation du contrat de région

Le présent accord abroge le contrat de région Val-de-Travers du 1^{er} juin 2007.

VI. Annexes

- Tableau de synthèse des positionnements stratégiques et lignes de force à l'appui du développement régional
- Note explicative synthétique du processus

Ainsi fait à La Chaux-de-Fonds (siège du RUN), le 23 août 2017

Cartouche de signatures

CARTOUCHE DE SIGNATURES




Accord de positionnement stratégique de la Région Val-de-Travers

Cartouche de signatures

Commune de La Côte-aux-Fées

Laurent Piquet



ROSSELET PIANARO Rahine



Commune de Val-de-Travers

Christian Tillet

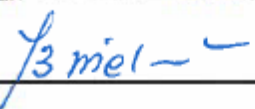


Alexis Boillat



Commune des Verrières

Jean-Bernard Wiedand



Yvan Jeanrhand

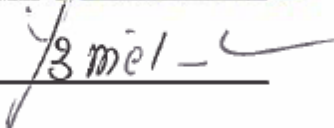


Association Région Val-de-Travers

FREDERIC MANGY



Jean-Bernard Wiedand

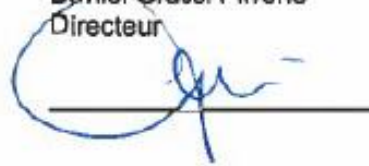


Association Réseau urbain neuchâtelois

Daniel Rotsch
Président



Daniel Grassi Pirrone
Directeur



République et Canton de Neuchâtel
Au nom du Conseil d'Etat

Laurent Favre
Président





Séverine Despland
Chancelière



Tableau de synthèse des positionnements régionaux

Leadership
Rôle-clé
Rôle complémentaire

		Neuchâtel Littoral	Montagnes neuchâtelaises	Val-de-Ruz	Val-de-Travers
POSITIONNEMENT SPECIFIQUE (USP)	Innovation en écosystème ouvert (recherche - développement - formation)	Création	Écorégion	Cadre de vie vert, naturel et préservé	
	Qualité de vie, entre lac, vignoble et forêt	Patrimoines (naturel, architectural, horloger, etc.)	Evologia, pôle agro/bio/tech alimentaire	Le Creux du Van, un site touristique unique	
	Neuchâtel Littoral, une smart région	Horlogerie et haute précision	Co-citoyenneté	L'absinthe, un mythe vecteur d'identité	
ROLE ET PARTICIPATION DES REGIONS AUX THEMATIQUES CANTONALES	Dynamisme culturel et touristique	Tourisme			
		Lac (activités sportives et de détente, thématique des palafittes (Laténium), événements tels que le Watt Air Jump et les régates), vignoble (patrimoine bâti, vieux bourgs, châteaux) et forêt (réseau de sentiers, balades, accrobranche). Cette trilogie sert d'écrin à la gastronomie et à l'œnologie du Littoral. <i>Cœur du Pays des Trois-Lacs</i> .	Activités urbaines autour de la culture, de la création, du patrimoine architectural et de l'horlogerie. Activités sportives dans un cadre rural idyllique composé des paysages uniques du Doubs et des crêtes du Jura , de la plus grande tourbière visitable de Suisse et de la Sibérie de la Suisse . Tourisme sportif (randonnée pédestre ou cycliste, ski de fond). Rôle-clé du Parc naturel régional du Doubs dans la valorisation du patrimoine rural.	La crête Chasseral – Mont Racine et La Vue-des-Alpes figurent dans les destinations touristiques à développer.	Le Creux du Van est la carte de visite du Val-de-Travers. Site naturel unique au monde, il représente un atout majeur tout en concrétisant la volonté d'un développement touristique durable . Parallèlement tout un secteur touristique s'est développé dans la région proposant des activités principalement en lien avec la nature (sports et loisirs en plein air) et le patrimoine régional.
	Culture				
	Présence d'institutions culturelles de renommée (musées, salles de spectacles / théâtre) d'une densité et qualité remarquable pour le bassin de population et de nombreux événements (Festi'neuch, Fête des Vendanges, NIFFF).	Pôle de création culturelle du canton présent dans un espace propice au développement de la vie culturelle et artistique sous toutes ses formes. Qu'elle soit informelle, institutionnelle, confidentielle ou populaire, la culture et ses acteurs, artistes et créateurs, trouvent dans les Montagnes neuchâtelaises les conditions-cadre pour se développer.	Les Jardins musicaux , Poésie en arrosoir et Fête la Terre figurent parmi les événements culturels majeurs du calendrier culturel neuchâtelois.	Au niveau culturel, en complément aux centres urbains, les vallées valorisent certains secteurs spécifiques. L'exposition quadriennale Môtiers Art en plein air figure parmi les événements culturels majeurs du calendrier culturel neuchâtelois.	
Circulation des richesses	Présence de centres urbains sur la COMUL et de localités d'importance régionale tels que Le Landern et Gorgier/Saint-Aubin engendre un dynamisme local certain. Dans le cadre de la transition digitale de nos modes d'activités, les technologies existantes visent à optimiser la circulation des richesses.	Centres de localité dynamiques renforcent la circulation des richesses au sein de l'espace des Montagnes neuchâtelaises; pour les résidents, l'offre régionale se différencie de l'offre concurrente française (par ex. en valorisant les produits régionaux); pour les pendulaires, une offre ciblée de prestations est développée, avec un objectif d'implantation à terme. La présence de relations étroites entre les entreprises et les prestataires de services.	Développer de nouvelles formes de travail innovants . Positionnement fort en matière de promotion et vitrine pour les produits du terroir au niveau cantonal (en synergie avec Evologia). Développer une offre différenciée pour les résidents qui travaillent hors de la commune (achats, services à la population) afin de favoriser une consommation régionale.	En termes de consommation, la région se différencie de l'offre concurrente française en proposant une offre attractive pour les habitants et pendulaires (entrants et sortants y compris frontaliers) reposant entre autres sur le sentiment de proximité, de qualité et d'appropriation. Le tourisme présente un potentiel d'augmentation de la captation des richesses . Regroupés en association, ses principaux acteurs contribuent à étoffer l'offre globale d'activités afin de maintenir les touristes le plus longtemps possible sur le territoire neuchâtelois.	
Attractivité résidentielle	La qualité de vie remarquable issue de la trilogie lac-vignoble-forêt, la qualité du paysage et le dynamisme , notamment culturel, font de la région le moteur du développement démographique cantonal, avec un public-cible focalisé sur les cadres des entreprises et d'instituts prestigieux implantés sur son sol, actuellement résidents hors des frontières cantonales.	La dynamique créatrice et les espaces de liberté offerts au sein de patrimoines exclusifs (naturel, urbanistique, architectural, etc.) offrent un cadre de vie spécifique et unique dans lequel existe une diversité de l'habitat et une proximité entre habitat et emploi . La chaleur humaine, la solidarité, le sens de l'accueil, le tissu associatif dynamique et l'interculturalité sont des atouts majeurs de la région. La présence d'infrastructures sportives de qualité est à relever.	Val-de-Ruz se profile comme un espace offrant une qualité de vie élevée dans un espace périurbain à proximité des pôles urbains , en particulier pour les familles . La co-citoyenneté permet aux habitants de contribuer à la construction de l'avenir de la commune.	La région développe une offre spécifique différenciée, à proximité du pôle résidentiel "Littoral" , se positionnant en complémentarité à celle-ci. En faisant preuve de créativité et en proposant une offre différenciatrice, le Val-de-Travers se positionne avec une offre résidentielle attractive, notamment destinée à attirer les pendulaires travaillant dans la région.	

ROLE ET PARTICIPATION DES REGIONS AUX THEMATIQUES CANTONALES (SUITE)	<p>Economie productive / industrie</p>	<p>Avec plusieurs pôles d'activités économiques, Neuchâtel Littoral joue un rôle de moteur économique sur le plan cantonal. Ses pôles s'inscrivent dans un écosystème d'innovation alliant instituts de formation, de recherche et une dynamique permettant de développer des produits innovants dans le domaine de l'infiniment précis.</p>	<p>Pôles économiques d'importance cantonal et régional, cœur du tissu industriel de l'Arc jurassien franco-suisse et berceau et vivier des savoir-faire industriels; La mise à disposition de pôles de développement économique, de terrains en zone d'activités économiques et de solutions pour l'implantation et le développement d'activités industrielles (hôtel d'entreprises, Néode).</p>	<p>Développement des pôles d'activités régionaux, dont le pôle agro/bio/tech alimentaire d'Evologia et de la zone d'activités économiques du Chillou (activités logistiques), complété par des zones d'activités dédiées au maintien/extension des entreprises industrielles déjà présentes. Mise en réseau d'entreprises (co-citoyenneté).</p>	<p>Le Val-de-Travers offre, par son pôle de développement régional, ses zones industrielles et ses friches à revaloriser, des possibilités d'accueil attractives pour les entreprises, que ces dernières soient orientées sur le marché local ou l'exportation. Les entreprises (et leurs marques) membres du Réseau des Fleurons sont des vecteurs d'image pour le canton de Neuchâtel et plus spécifiquement son tissu industriel.</p>
	<p>Développement des compétences (formation)</p>	<p>Un pôle de formation très complet et des instituts de recherche renommés participent à l'écosystème d'innovation propre à la région Neuchâtel Littoral. La densité et qualité de ces instituts de formation confèrent également au centre urbain un caractère étudiant particulier.</p>	<p>Le CIFOM, son école technique et sa filière artistique, l'Ecole d'arts appliqués et la HEP-BEJUNE jouent un rôle-clé et s'intègrent parfaitement dans la démarche de valorisation de l'économie industrielle neuchâteloise et dans la dynamique de création propre à la région. La région abrite également le pôle cantonal de formation dans le domaine santé-social, en plein développement. L'offre est donc diversifiée et couvre des besoins à l'échelle cantonale, de l'Arc jurassien et internationale.</p>	<p>En synergie avec le positionnement de la commune et les potentiels de développement autour du concept d'écorégion, l'Ecole des métiers de la terre et de la nature présente sur le site d'Evologia complète les activités et compétences cantonales développées autour des thématiques de la production agro/bio/tech alimentaire dans l'esprit de création d'un pôle spécifique.</p>	<p>Le Val-de-Travers développe des projets innovants dans le but de répondre aux besoins en compétences de l'industrie. La région développe l'offre d'apprentissage dual, y compris via les centres de formations des entreprises. Elle s'implique aussi dans la formation des adultes, à travers le CNIP, les programmes d'insertion et autres offres de formation continue. La région s'implique également pour imaginer des moyens de développer les compétences et de stimuler l'entrepreneuriat dans le secteur touristique.</p>
	<p>Relations extérieures</p>	<p>Dans un rôle de territoire pivot entre les cantons de Neuchâtel et de Berne, la Région Entre-Deux-Lacs développe des collaborations avec ses proches voisins; au même titre, la Région La Béroche renforce également ses collaborations sur les territoires de proximité avec des communes et régions vaudoises situées à la frontière régionale. Le centre urbain, quant à lui, rayonne au-delà des frontières cantonales à travers sa présence dans des organisations dans lesquelles il fait entendre et défend ses intérêts et ceux du canton.</p> <ul style="list-style-type: none"> o Alliance des Neuchâtel du Monde o Coordination des Villes de Suisse romande o Parc régional Chasseral o Région Capitale suisse o Réseau des Villes de l'Arc Jurassien (RVAJ) o Réseau urbain neuchâtelois (RUN) o Union des Villes suisses o World Heritage Experience Switzerland (WHES) 	<p>Bassin de rayonnement transfrontalier et transcantonal dans les domaines de l'attractivité résidentielle et des activités touristiques et de loisirs, les Montagnes neuchâteloises développent leurs relations afin de répondre aux enjeux et défis territoriaux partagés; dans ce contexte, elles étendent leurs réseaux au sein de l'Arc jurassien transfrontalier:</p> <ul style="list-style-type: none"> o Agglomération urbaine du Doubs (AUD) o Association Région Centre-Jura o Communauté d'agglomération du Grand Besançon (CAGB) o Jura & 3 Lacs o OuestRail o Parc naturel régional du Doubs o Union des Villes suisses o Région Capitale suisse o Réseau Art nouveau Network o Réseau des Villes de l'Arc Jurassien (RVAJ) o Réseau urbain neuchâtelois (RUN) o Réseau des sites Le Corbusier o Réseau des Villes santé OMS o Réseau européen des villes du sport o World Heritage Experience Switzerland (WHES) 	<p>En complément du Canton, Val-de-Ruz développe des relations extérieurs de proximité en priorité avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Association des communes suisses o Fondation de la maison Chasseral o Forum transfrontalier o Parc éolien des Quatre-Bornes o Parc régional Chasseral o Réseau urbain neuchâtelois (RUN) 	<p>En complément du Canton, la région développe des relations extérieurs de proximité en priorité avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Aire de proximité Mont d'Or-Chasseron o Association Pays de l'absinthe o Réseau des Villes de l'Arc Jurassien (RVAJ) o Réseau urbain neuchâtelois (RUN)